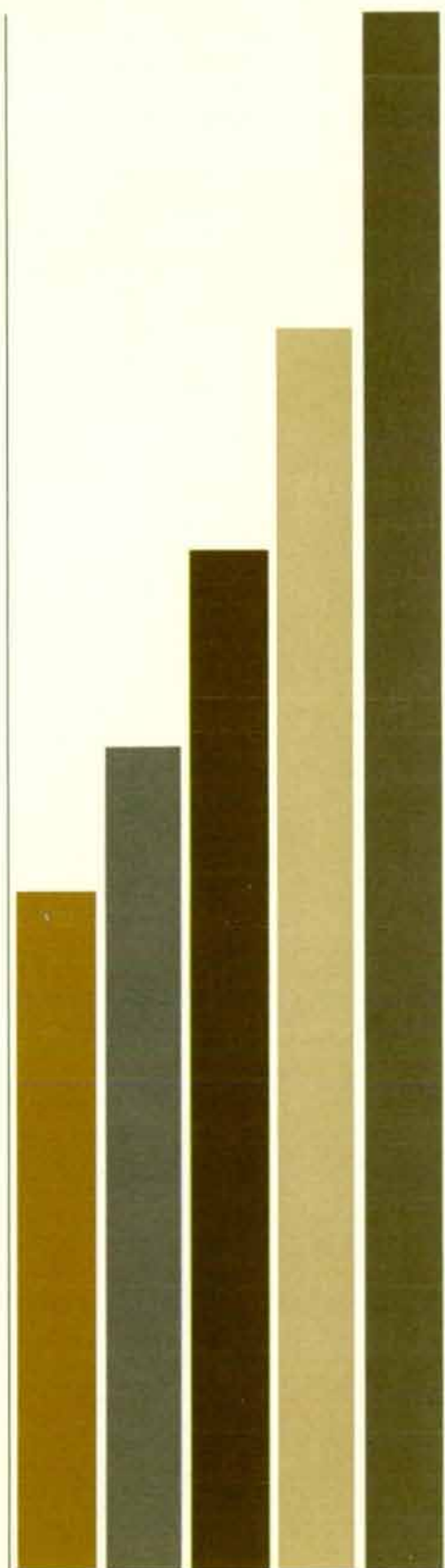


**CAISSE DE DÉPÔT
ET PLACEMENT
DU QUÉBEC**

Rapport annuel de gestion
1978



CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

(Lois de 1965, chapitre 23 et modifications)

Monsieur Jacques Parizeau
Ministre des Finances
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la charte de la Caisse de dépôt et placement du Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre notre treizième rapport annuel de gestion de l'exercice terminé le 31 décembre 1978.

Le président du conseil d'administration et directeur général,



Marcel Cazavan

TABLE DES MATIÈRES

3	Liste des tableaux et graphiques
4	Le conseil d'administration
5	Déposants
6	Points saillants de l'exercice
7	Rapport du directeur général
10	Le contexte économique
12	Compte rendu de gestion
25	États financiers
41	Renseignements statistiques
64	Direction et cadres

Si vous désirez obtenir un autre exemplaire de ce rapport, veuillez compléter la carte-réponse qui se trouve à l'intérieur de la page couverture arrière ou encore en faire la demande par écrit à l'adresse suivante:

Le secrétaire
Caisse de dépôt et placement
du Québec
C.P. 74, La Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1B4

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

- 13 **Tableau 1**
Contributions nettes des déposants
- 16 **Tableau 2**
Achats par la Caisse de dépôt de nouvelles obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec sur le marché canadien en 1978
- 17 **Tableau 3**
Répartition des achats par la Caisse de dépôt de nouvelles obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec sur le marché canadien
- 14 **Tableau 4**
Ensemble des fonds/Sommaire des placements en actions et obligations de compagnies au 31 décembre 1978
- 20 **Tableau 5**
Ensemble des fonds/Placements en actions et obligations de compagnies au 31 décembre 1978
- 21 **Tableau 6**
Ensemble des fonds/Placements en actions et obligations de compagnies selon leur importance au 31 décembre 1978
- 24 **Tableau 7**
Rendement sur les dépôts moyens au fonds général
- 43 **Tableau 8**
Ensemble des fonds - Relevé des placements au 31 décembre 1978
- 47 **Tableau 9**
Fonds général - Relevé des placements au 31 décembre 1978
- 50 **Tableau 10**
Fonds général - Relevé des immeubles au 31 décembre 1978
- 53 **Tableau 11**
Fonds spécialisés - Relevé des placements au 31 décembre 1978
- 57 **Tableau 12**
Fonds particulier - Relevé des placements au 31 décembre 1978
- 59 **Tableau 13**
Répartition de l'avoir des déposants confié à la gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre 1978
- 61 **Tableau 14**
Rétrospective financière des dix dernières années
- 11 **Graphique 1**
Coûts unitaires du travail Canada/États-Unis
- 11 **Graphique 2**
Salaires et bénéfices d'exploitation - Variation en pourcentage sur l'année précédente
- 12 **Graphique 3**
Rendement sur les dépôts moyens au fonds général
- 18 **Graphique 4**
Écarts de rendement des obligations à long terme
- 21 **Graphique 5**
Engagements cumulés du département des financements privés
- Ensemble des fonds**
- 42 **Graphique 6**
Biens sous gestion
- 42 **Graphique 7**
Accroissement net des biens sous gestion
- 42 **Graphique 8**
Placements
- 42 **Graphique 9**
Placements à long terme effectués au Québec
- 42 **Graphique 10**
Placements et investissements dans des entreprises canadiennes
- 42 **Graphique 11**
Obligations du secteur public québécois par rapport aux placements à long terme
- Fonds général**
- 46 **Graphique 12**
Composition des placements
- 46 **Graphique 13**
Répartition des placements à long terme
- 46 **Graphique 14**
Obligations
- 46 **Graphique 15**
Obligations du secteur public québécois
- 46 **Graphique 16**
Placements et investissements dans des entreprises canadiennes
- 46 **Graphique 17**
Gains nets accumulés sur ventes de valeurs
- Fonds spécialisés**
- 52 **Graphique 18**
Actif du fonds «O»
- 52 **Graphique 19**
Actif du fonds «G»
- 52 **Graphique 20**
Actif du fonds «A»
- 52 **Graphique 21**
Actif du fonds «H»
- 52 **Graphique 22**
Composition des placements
- 52 **Graphique 23**
Placements et investissements dans des entreprises canadiennes
- Rétrospective financière**
- 60 **Graphique 24**
Biens sous gestion
- 60 **Graphique 25**
Mouvements de trésorerie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marcel Cazavan, président
Directeur général, Caisse de dépôt
et placement du Québec

Le juge Gill Fortier, vice-président
Président
Régie des rentes du Québec

Le juge Richard Beaulieu*
Président
Commission municipale du Québec

Michel Caron*
Sous-ministre des Finances

Hon. Eric Kierans, C.P.
Professeur de sciences économiques
Université McGill

Louis Laberge
Président
Fédération des travailleurs du Québec

Georges Lafond*
Trésorier
Hydro-Québec

André Marier
Président-directeur général
Centre de recherche industrielle du Québec

Fernard Paré
Directeur général
La Solidarité Compagnie d'assurance sur la vie

Pierre Péladeau
Président
Quebecor Inc.

Gaston Pelletier
Vice-président
Fiducie Crédit Foncier

Alfred Rouleau
Président et chef de la direction
La Fédération de Québec
des Caisses populaires Desjardins

*Membre adjoint

DÉPOSANTS

Organismes dont la loi constituante prescrit le dépôt de sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Commission administrative des régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Commission administrative du régime de retraite

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics
Régime général de retraite des maires et des conseillers des municipalités du Québec
Régimes particuliers

Commission des accidents du travail du Québec

Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Fonds d'indemnisation automobile du Québec

Office de la construction du Québec

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec

Régie de l'assurance automobile du Québec

Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Régie de l'assurance-récolte du Québec

Régie des marchés agricoles du Québec

Régie des rentes du Québec

Régimes supplémentaires de rentes ayant confié la gestion de fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Régime supplémentaire de rentes de la Municipalité de la Baie James

Régime supplémentaire de rentes de la Société de développement de la Baie James

Régime supplémentaire de rentes de l'Université du Québec

Régime supplémentaire de retraite (C.S.N. – A.H.P.Q. – Ministère des Affaires sociales)

POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE

(en millions de dollars)

		1978	1977	Augmen- tation
Ensemble des fonds	Biens sous gestion	7 988,1	6 494,1	23,0%
	Placements	7 919,0	6 301,0	25,7%
	Placements à long terme	7 027,9	5 851,6	20,1%
	Frais d'administration	5,9	6,7	(11,6%)
	Revenu net	627,2	501,1	25,2%
	Contributions nettes	865,6	529,4	63,5%
	Nombre de déposants	17	14	—
	Nombre d'employés	114	122	—
Fonds général	Actif ⁽¹⁾	5 872,8	4 891,0	20,1%
	Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation	455,9	381,1	19,6%
	Contributions nettes	475,9	158,4	200,4%
	Rendement sur les dépôts moyens	8,99%	8,63%	—
Fonds spécialisés	Actif cumulé	1 411,2	1 063,5	32,7%
	Revenu	117,7	77,7	51,5%
	Contributions nettes	257,2	287,9	(10,7%)
Fonds particulier	Actif	503,6	309,8	62,6%
	Revenu	37,9	23,2	63,3%
	Contributions nettes	155,0	121,6	27,5%
Portefeuilles à gestion distincte	Actif	200,5	229,8	(12,8%)
	Revenu	15,7	19,1	(17,8%)
	Contributions nettes	(22,5)	(38,5)	—

(1) L'actif du fonds général ne comprend pas, aux fins de ce tableau, les dépôts à vue ou à terme des fonds spécialisés et du fonds particulier qui sont inclus dans l'actif de ces derniers.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le treizième exercice de l'histoire de la Caisse de dépôt et placement du Québec a été marqué d'un nombre impressionnant de réalisations. Le total de ses biens sous gestion a connu une hausse de près d'un milliard et demi de dollars tandis que des marchés monétaires et boursiers en pleine effervescence l'obligeaient à déployer une activité sans précédent avec des effectifs restreints, voire inférieurs à ceux de l'année précédente. Avant de passer en revue les événements de cet exercice, il convient de faire part des modifications que le gouvernement a apportées au conseil d'administration au cours de 1978.

Modifications au conseil

À la suite de l'adoption du projet de loi n° 97 (Chapitre 62 des lois de 1977), modifiant la charte de la Caisse de dépôt et placement du Québec, le conseil d'administration comprend maintenant neuf membres et trois membres adjoints, ces derniers y siégeant sans droit de vote.

Le président du conseil, le vice-président et les trois membres adjoints sont statutairement désignés dans la charte. Quant aux sept autres membres, deux sont choisis au sein des fonctionnaires du gouvernement ou des administrateurs d'un de ses organismes, un parmi les représentants des associations de salariés, un parmi les administrateurs de coopératives, alors que la nomination des trois autres est laissée à la discrétion du gouvernement.

Deux membres, messieurs Hervé Belzile et Raymond Lavoie, ont siégé au conseil d'administration de la Caisse de dépôt jusqu'en octobre 1978 bien que leur mandat ait déjà été échu. Selon l'article 9 de la charte, tout membre du conseil demeure en fonction jusqu'à ce qu'il ait été remplacé. En outre, la démission de monsieur Claude Castonguay a été acceptée en septembre.

Monsieur Lavoie a siégé au conseil de façon ininterrompue depuis la création de la Caisse de dépôt. Durant treize ans, il l'a fait généreusement profiter de sa vaste expérience du monde des affaires et de ses connaissances du domaine de l'immeuble. Il a entre autres joué un rôle important dans l'élaboration de la politique en matière de placements hypothécaires et immobiliers. Nous désirons en conséquence lui exprimer notre vive gratitude pour son indéfectible et précieuse collaboration.

La nomination de monsieur Belzile au conseil remonte à 1970. Administrateur perspicace, son assiduité aux réunions a été exemplaire. Il s'est vivement intéressé à l'évolution de l'organisme et, par ses judicieuses observations, il a largement contribué à son orientation. Nous lui sommes très reconnaissants de sa fidèle participation.*

Quant à monsieur Castonguay, actuaire de profession, il avait accédé au conseil en 1973, déjà fort d'une solide connaissance du dossier de la Caisse de dépôt. Homme réfléchi, doué d'un enviable esprit d'analyse et de synthèse, il s'est révélé un conseiller d'une valeur inestimable. Nous tenons à le remercier sincèrement de son apport aux délibérations.

Le 18 octobre 1978, le gouvernement nommait cinq nouveaux membres au conseil pour une durée de trois ans. Ce sont l'honorable Eric Kierans, C.P., et messieurs Fernand Paré, Pierre Péladeau, Gaston Pelletier et Alfred Rouleau, ce dernier représentant le secteur coopératif. Simultanément, le mandat de monsieur Louis Laberge a été prolongé jusqu'au 15 janvier 1981.

Ces nouveaux administrateurs ont fait leur marque tant dans la collectivité que dans leur domaine respectif. Grâce à la diversité de leurs talents et de leur expérience, ils sont en mesure d'apporter une contribution substantielle au progrès de la Caisse de dépôt.

Réunions du conseil

Le conseil d'administration s'est réuni à treize reprises en 1978, dont six fois à Québec et sept fois à Montréal. Les nouveaux membres du conseil ont participé à leur première réunion le 23 octobre. L'ordre du jour était alors principalement consacré à l'étude de la refonte des règlements, à la suite des modifications apportées à la charte le 22 décembre 1977 et en vertu desquelles, entre autres, la Caisse de dépôt se verra confier la responsabilité de la gestion et de la rémunération de son personnel. Les nouveaux règlements ont été soumis à l'approbation du gouvernement avant la fin de 1978.

Refonte des règlements

Il a d'abord fallu apporter aux règlements diverses modifications de concordance découlant de la nouvelle désignation des fonds existants, des dépôts, du principe de l'acceptation de dépôts dans des fonds particuliers et du remplacement du terme «fonctionnaires» par les mots «employés» ou «dirigeants», selon le cas.

Ensuite, il a été nécessaire de changer certaines dispositions quant aux avis ayant trait à l'annulation de dépôts à participation et aux retraits de fonds en découlant. En outre, un mode de répartition uniforme des frais d'exploitation et de gestion de la Caisse de dépôt a été prévu. À compter du 1er janvier 1979, une telle répartition s'effectuera en fonction du total des fonds sous gestion de chacun des déposants et du genre de placements constituant leur patrimoine.

Enfin, les règlements consacrent le principe que le conseil statuera spécifiquement sur les ventes d'actions susceptibles d'influer sur le contrôle d'une compagnie. Toutefois, les mécanismes prévus à cette fin ne gêneront d'aucune façon les opérations normales de la Caisse de dépôt sur les marchés boursiers.

Le titre V des règlements concernant la nomination et la rémunération du personnel a subi d'importantes transformations. Les effectifs autorisés ont été portés à 156 au regard de 142 suivant le plan adopté par le conseil du trésor en 1976. Cependant, la Caisse de dépôt ne comptait que 114 employés au 31 décembre 1978, soit huit de moins qu'à la fin de l'exercice antérieur.

La nomination des dirigeants principaux et autres dirigeants sera faite par le conseil d'administration, sur recommandation du directeur général; toute autre nomination sera faite par le directeur général, qui pourra toutefois déléguer ses pouvoirs en cette matière. Il est entendu que tous les dirigeants et autres employés permanents de la Caisse de dépôt conservent les droits acquis en vertu de leur nomination antérieure aux termes de la Loi de la fonction publique.

Réglementation

Dès le début de 1978, la direction de la Caisse de dépôt a créé un comité «ad hoc» aux fins de procéder, en premier lieu, à l'évaluation de divers postes au plan des effectifs requis jusqu'au début de 1980. Ce comité, formé du directeur du personnel et de trois cadres supérieurs, a été chargé d'oeuvrer sous la direction d'un conseiller en ressources humaines d'une société dont le système d'évaluation des postes et de rémunération du personnel est en vigueur dans nombre de sociétés canadiennes de grande envergure.

Ultérieurement, le comité «ad hoc» d'évaluation a reçu le mandat de soumettre à la direction générale un projet de réglementation concernant la gestion du personnel. Dans l'élaboration de ce travail, le comité s'est inspiré des politiques adoptées par d'autres organismes parapublics non assujettis à la fonction publique. Il a également veillé à ce que la réglementation proposée ne s'écarte pas sensiblement des dispositions de contrats de travail déjà en vigueur dans le secteur public au Québec.

Le rapport de ce comité ainsi que les recommandations du cabinet d'experts-conseils spécifiquement chargé de proposer une politique salariale conforme aux besoins de la Caisse de dépôt ont fait l'objet d'une étude préliminaire, le 12 octobre, par trois membres du conseil d'administration avant d'être soumis à l'approbation de tout le conseil le 23 octobre 1978.

Clarification de l'article 18a

L'an dernier, la Caisse de dépôt indiquait son intention de faire éclaircir le sens du mot «ressources» au paragraphe a) de l'article 18a de sa charte. Selon ces dispositions, le patrimoine d'un régime supplémentaire de rentes auquel contribue une commission scolaire ou un organisme dont les ressources proviennent pour plus de la moitié du fonds consolidé du revenu peut être confié à la gestion de la Caisse de dépôt avec l'assentiment du gouvernement.

En mai, demande a donc été faite au ministère de la Justice de revoir quant à sa légalité la convention de gestion intervenue entre la Caisse de dépôt et le Régime supplémentaire de rentes de la

Société de développement de la Baie James le 11 février 1972, conformément à l'arrêté en conseil n° 618 du 1er mars 1972. Ce régime ayant été scindé en 1976, il était nécessaire qu'une convention additionnelle de gestion soit signée avec le Régime supplémentaire de rentes de la Municipalité de la Baie James pour en permettre l'enregistrement auprès de la Régie des rentes du Québec et du ministère du Revenu national.

L'opinion transmise par le ministère de la Justice le 9 août 1978 stipule notamment «qu'en raison du sens naturel du mot 'ressources' au paragraphe a) de l'article 18a de la charte de votre organisme, il est fort douteux que la Municipalité de la Baie James et la Société de développement de la Baie James puissent légalement confier à la Caisse de dépôt et placement du Québec l'administration des sommes provenant de leurs régimes supplémentaires de rentes».

En conséquence, le conseil d'administration, lors de la réunion du 23 octobre 1978, a dûment adopté un projet d'amendement à la charte de la Caisse de dépôt, lequel a été transmis au ministre des Finances le 25 octobre. Par ce projet d'amendement, la Caisse de dépôt demande l'autorisation de recevoir en dépôt des sommes provenant «d'un régime supplémentaire de rentes auquel contribue, au moment du premier dépôt dudit régime supplémentaire de rentes auprès de la Caisse, une corporation scolaire, une société du gouvernement, un organisme dont le capital social est détenu pour plus de la moitié par le gouvernement

ou par une de ses sociétés ou un organisme dont les revenus ou les ressources proviennent, pour plus de la moitié, du fonds consolidé du revenu ou d'une société du gouvernement».

Réalisations diverses

Durant l'année, la Caisse de dépôt a été appelée à soumettre au ministre des Finances, au bénéfice du comité sur l'épargne, une analyse de la répartition de l'avoir de ses déposants au 31 décembre des années 1972 à 1977. On trouvera au tableau 13 du présent rapport la ventilation de l'ensemble des fonds des déposants au 31 décembre 1978. Ce tableau permettra désormais de suivre l'évolution des patrimoines. La publication de ces renseignements précédera généralement leur divulgation dans le rapport annuel que sont tenus de soumettre à l'Assemblée nationale presque tous les organismes habilités à traiter avec la Caisse de dépôt.

Par ailleurs, la Caisse de dépôt a maintenu d'étroites relations avec ses divers déposants aux fins de les informer de sa politique de placement et des résultats de la gestion de leurs fonds. Elle a également répondu aux demandes de certains d'entre eux relativement à des études de grande envergure. En outre, elle a accueilli un groupe de dirigeants de la Caisse des dépôts et consignations de France, reçu la visite de hauts fonctionnaires français dans le cadre d'un programme d'échange France-Québec, assuré la diffusion de documentation sur ses opérations aux bibliothèques d'institutions d'enseignement supérieur et, d'une façon générale, collaboré avec les divers ministères et organismes qui ont sollicité son concours.

À titre d'organisme de l'Administration au sens de la Charte de la langue française, la Caisse de dépôt a constitué un comité de francisation qui a remis à l'Office de la langue française, le 18 décembre

1978, son rapport sur l'analyse linguistique et le programme de francisation.

Enfin, la Caisse de dépôt songe à organiser au cours du printemps 1979 une session intensive d'information et de planification à laquelle participeront les membres du conseil, les dirigeants ainsi que les directeurs de départements en vue de faire le point sur la situation existante et de préciser l'orientation pour les années 80. Tout au début de cette décennie, au moment d'entrer dans sa quinzième année, elle verra son actif franchir le cap impressionnant des \$10 milliards.

Le directeur général,



Marcel Cazavan

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Le gouvernement canadien a été contraint de poursuivre en 1978 des politiques économiques restrictives qui s'écartaient manifestement de l'orientation qu'il aurait souhaitée pour secouer l'atonie de la demande intérieure.

Politique monétaire

Dans la formulation de sa politique, la Banque du Canada a dû se résoudre, sous la pression américaine, à un renchérissement prononcé du crédit monétaire par la voie de hausses répétées du taux d'escompte afin d'enrayer la baisse inquiétante du dollar canadien et son effet défavorable sur l'inflation. Le resserrement s'est intensifié tout au long de l'année en dépit d'une progression contrôlée des agrégats monétaires et d'une modération étonnante des hausses salariales, ces facteurs découlant de l'inertie de la demande intérieure et, dans le dernier cas, des normes de la Commission de lutte contre l'inflation. Fait exceptionnel, le relèvement de la structure des taux d'intérêt s'est porté, vers la fin de l'année, sur le marché à long terme, la Banque du Canada entreprenant alors une liquidation stratégique d'une partie de son portefeuille de titres à long terme.

Politique budgétaire

Pour ce qui est de la politique budgétaire, l'alourdissement considérable du déficit a forcé l'administration centrale à recourir à des coupures draconiennes dans ses projets de dépenses afin de tenir compte de la progression réduite des recettes fiscales, conséquence de l'indexation des impôts et de la lente croissance des revenus. À l'intérieur de cette rationalisation, des allègements fiscaux ont été accordés sur une base temporaire et conditionnelle en vue de produire un effet immédiat et bénéfique sur la demande et l'inflation. Enfin, la portée négative de ces réaffectations sur les recettes des autres paliers de gouvernement a forcé ces derniers à maintenir un contrôle rigoureux de leurs dépenses.

La conjoncture

Le profil conjoncturel de l'économie canadienne en 1978 s'est fortement apparenté à celui de l'année précédente. En effet, l'austérité des politiques économiques a continué de peser sur l'évolution de la demande intérieure alors que la chute continue du dollar a contribué à maintenir la place importante du secteur extérieur dans la croissance globale. De la même façon, l'évolution du cours des denrées alimentaires et de la devise canadienne a été déterminante dans l'aggravation sensible de l'inflation. Enfin, la montée plus rapide des prix que des salaires a freiné de nouveau l'amélioration du pouvoir d'achat du consommateur. Toutefois, la réduction temporaire de la taxe de vente a accentué la contribution de la consommation à la croissance en 1978 par rapport à l'année précédente.

Dans ce climat de demande léthargique et de surcapacité, les dépenses en immobilisations à des fins de production, de logement et de stocks ont continué de marquer le pas. Par ailleurs, sous le poids des contraintes budgétaires, l'expansion du volume des dépenses gouvernementales a maintenu un rythme lent. Somme toute, la croissance du produit national brut en volume devrait se situer autour de 3,6% en 1978 comparativement à 2,7% en 1977. L'inflation, au niveau des prix à la consommation, a atteint une moyenne de 9% en 1978 par rapport à 8% l'année antérieure.

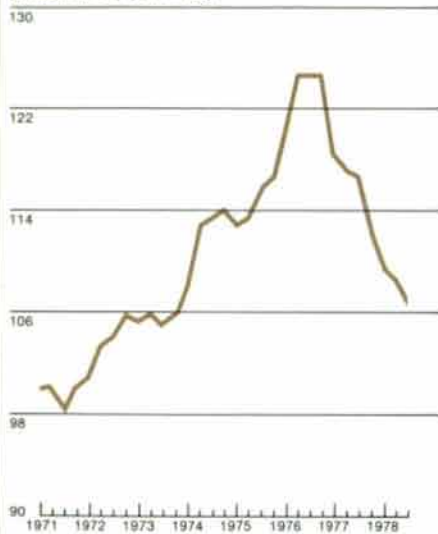
Au-delà des résultats peu reluisants de 1978, les développements conjoncturels de l'économie canadienne au cours des dernières années font entrevoir des perspectives encourageantes pour la prochaine décennie. D'une part, le ralentissement sensible des hausses salariales, joint à la dépréciation prononcée du dollar canadien, a largement contribué à rétablir la compétitivité de l'économie canadienne sur les marchés étrangers, comme l'indique le graphique 1. D'autre part, en dépit des résultats décevants de la croissance, la rentabilité et la liquidité des entreprises se sont améliorées de façon sensible au cours des dernières années, ainsi que l'établit le graphique 2. Il y a donc lieu d'entrevoir un dynamisme des investissements dans un proche avenir, parallèlement à une accélération de la production, de la productivité, de l'emploi et des revenus.

Graphique 1

**Coûts unitaires du travail
Canada / États-Unis**

Sources: Statistique Canada et
U.S. Department of Commerce

(en dollars É.-U.) (1971 = 100)



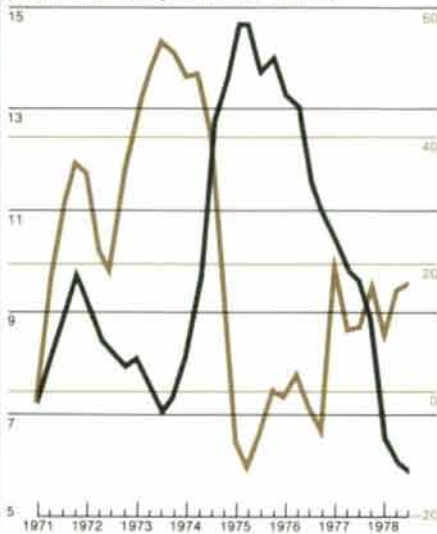
Graphique 2

**Salaires et bénéfices
d'exploitation**

Source: Statistique Canada

— Salaires
— Bénéfices

(variation en pourcentage sur l'année précédente)



COMPTE RENDU DE GESTION

Au cours de son treizième exercice financier, clos le 31 décembre 1978, le rythme de croissance et les résultats de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont continué d'être impressionnants. L'ensemble des biens confiés à sa gestion a été porté à \$7988,1 millions, soit une hausse de \$1494 millions par rapport à l'année précédente. De fait, son actif a marqué une progression supérieure à un milliard de dollars au cours de chacun des trois derniers exercices.

L'actif du fonds général s'établissait à \$5966,3 millions. Après déduction des dépôts des fonds spécialisés et du fonds particulier, son total se chiffrait à \$5872,8 millions, soit 73,5% de l'ensemble des biens sous gestion. Pour ce qui est des quatre fonds spécialisés et du fonds particulier, dont le total atteignait \$1411,2 millions et \$503,6 millions, respectivement, ils en constituaient 24%. Quant aux portefeuilles à gestion distincte, leur total s'établissait à \$200,5 millions, ou 2,5%.

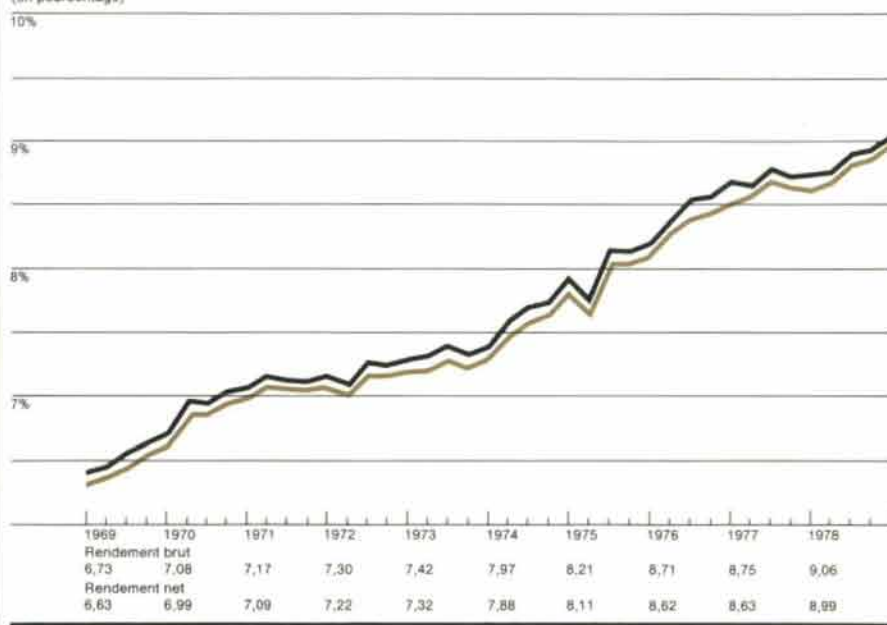
Le graphique 3 indique à la fois un accroissement du rendement brut et du rendement net sur les dépôts moyens au fonds général en 1978. Le premier est passé de 8,75% à la fin de l'année précédente à 9,06%. Quant au rendement net, qui tient compte des frais d'administration de la Caisse de dépôt et du virement au compte de réserve du fonds général, il a atteint 8,99%, soit une augmentation de 0,36% par rapport à l'exercice antérieur. Ainsi donc, la courbe de ces deux taux de rendement a maintenu une allure ascendante pour une treizième année consécutive.

Graphique 3

Rendement sur les dépôts moyens au fonds général

— Rendement brut
— Rendement net

(en pourcentage)



LES DÉPOSANTS

Trois nouveaux organismes sont venus s'ajouter à la liste des déposants en 1978. Il s'agit de la Régie de l'assurance automobile du Québec, du Fonds d'indemnisation automobile du Québec et du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Par contre, la Régie de l'assurance-maladie du Québec a effectué un dernier retrait de \$17,2 millions au début de 1978 et n'est plus habilitée à traiter avec la Caisse de dépôt qui, en fin d'exercice, comptait alors dix-sept déposants.

Par ailleurs, à la suite du projet de loi no 79 (Chapitre 60 des lois de 1978), le Régime général de retraite des maires et des conseillers des cités et des villes, qui est un déposant aux fonds spécialisés, a vu sa désignation modifiée en celle de Régime général de retraite

des maires et des conseillers des municipalités du Québec. La Commission administrative du régime de retraite en demeure l'administrateur et, à ce titre, continue de traiter avec la Caisse de dépôt.

Comme l'indique le tableau 1, les contributions nettes reçues en 1978 ont atteint le niveau record de \$865,6 millions, soit une augmentation de \$336,2 millions par rapport à l'exercice antérieur, au cours duquel la Régie de l'assurance-maladie du Québec avait effectué des retraits de \$83 millions.

Tableau 1
Contributions nettes des déposants
(en millions de dollars)

Déposants	1978	1977	1976	1975	1974
Régie de l'assurance automobile du Québec	261,8	—	—	—	—
Régie des rentes du Québec	212,0	236,1	298,7	254,4	241,1
Commission administrative du régime de retraite					
<i>Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics</i>					
— Contributions des employés de niveau syndicable	150,7	144,9	101,0	67,7	34,7
— Contributions des employés de niveau non syndicable et employeurs	31,1	64,2	38,9	13,7	0,4
	181,8	209,1	139,9	81,4	35,1
Commission des accidents du travail du Québec	132,5	83,1	72,5	22,1	22,7
Office de la construction du Québec	68,9	74,8	84,2	86,8	49,4
Régie de l'assurance-maladie du Québec	(17,2)	(83,0)	(7,0)	—	17,0
Autres	25,8	9,3	4,5	2,1	2,3
Total	865,6	529,4	592,8	446,8	367,6

Les contributions nettes sont constituées des dépôts reçus moins les retraits effectués.

Fait sans précédent dans l'histoire de la Caisse de dépôt, les contributions nettes d'un déposant ont surpassé celles de la Régie des rentes en 1978. En effet, la Régie de l'assurance automobile a fait des dépôts de \$261,8 millions, soit près de \$50 millions de plus que la Régie des rentes. En outre, les contributions de cette dernière, qui représentaient 44,6% du total de 1977, n'en constituaient plus que 24,5% en 1978. On note également une diminution de \$24,1 millions, soit 10,2% dans le total des remises de la RRQ sur l'année précédente.

En 1978, la Commission administrative du régime de retraite a transmis, pour le compte du Régime de retraite des employés

du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), des remises nettes de \$181,8 millions, soit \$27,3 millions de moins que l'année précédente. À l'égard du compte (RREGOP - Contributions des employés de niveau syndicable), il y a eu majoration de \$5,8 millions. Quant aux versements pour le compte (RREGOP - Contributions des employés de niveau non syndicable et des employeurs), ils s'établissaient à \$33,1 millions de moins que l'année précédente, marquée de remises extraordinaires.

Quant à l'Office de la construction du Québec, ses remises ont fléchi pour une troisième année consécutive, atteignant \$68,9 millions au regard de \$74,8 millions en 1977.

Au total, les contributions nettes des déposants ont été ou seront canalisées comme suit: \$475,9 millions au fonds général, \$257,2 millions aux fonds spécialisés et \$132,5 millions au fonds particulier.

POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique générale de placement de la Caisse de dépôt trouve son fondement dans l'exposé fait à l'Assemblée nationale le 9 juin 1965, lors de la présentation en deuxième lecture de sa loi constitutive. Depuis sa formation, la Caisse de dépôt est demeurée attentive aux préoccupations du législateur et croit avoir ainsi répondu aux espoirs qu'il mettait en elle. Après treize années, il semble opportun de rappeler les grands principes directeurs de la charte et de souligner le souci avec lequel les administrateurs successifs et les dirigeants s'y sont conformés.

Objectifs économiques et sociaux

Le document, après avoir noté qu'une partie considérable de l'épargne des Québécois serait désormais investie par un organisme gouvernemental, précisait que celui-ci devait être orienté de façon à servir le plus efficacement possible les intérêts de la collectivité. Comment? En assurant d'abord la protection du capital, en le protégeant contre l'érosion et, finalement, en le faisant fructifier de manière à accélérer le développement des secteurs public et privé, et partant, à atteindre efficacement les objectifs économiques et sociaux du Québec.

Par ailleurs, il était clair qu'elle ne devait pas servir à financer, dans n'importe quelles conditions, «des projets économiques ou sociaux si essentiels soient-ils» et qu'elle n'était pas destinée non

plus à subventionner le gouvernement, les municipalités, les commissions scolaires ou les entreprises. On demandait en somme à la Caisse de dépôt de satisfaire à des critères de rentabilité convenables tout en rendant disponibles ses fonds pour le développement à long terme du Québec. De tels objectifs, dans l'esprit du législateur, n'étaient pas incompatibles pourvu que «l'on sache associer une prudence élémentaire à des objectifs économiques et financiers précis».

Il ressort par surcroît de ce document que la Caisse de dépôt ne devait se substituer à l'État dans aucune de ses fonctions. Elle devait orienter les ressources investissables de façon que «puissent se réaliser à la fois la politique gouvernementale et celle du secteur privé». La décentralisation industrielle, l'aide au développement de certaines entreprises devaient, sans équivoque, relever de l'État.

Critères de placement

Ces principes directeurs ont servi à encadrer la politique fondamentale de placement de la Caisse de dépôt et elle ne s'en est pas écartée depuis sa formation. Cette politique continue donc de reposer sur quatre coordonnées essentielles: sécurité du capital, diversité des placements, optimisation du rendement et promotion économique.

Sécurité du capital

Près de 65% de l'ensemble des placements à long terme sous gestion de la Caisse de dépôt sont détenus sous forme de titres du secteur public québécois, majoritairement constitués d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec, y compris l'Hydro-Québec et Sidbec. Ils englobent également des valeurs de municipalités, commissions scolaires, cegeps, hôpitaux et universités. Par ailleurs, les obligations de compagnies et celles émises ou garanties par d'autres

Tableau 4
Ensemble des fonds
Sommaire des placements en actions
et obligations de compagnies
au 31 décembre 1978
(en millions de dollars)

Statut des entreprises	Nombre de sociétés	Actions et valeurs convertibles (au coût) \$	Obligations (au coût amorti) \$	Total	
				\$	%
Entreprises et leurs filiales dont les actions sont inscrites en bourse	220	906,6	532,4	1 439,0	90,0
Entreprises privées	53	8,7	78,7	87,4	5,5
Entreprises des secteurs public et coopératif	19	4,8	66,6	71,4	4,5
Total	292	920,1	677,7	1 597,8	100,0

gouvernements portent à 77,3% la proportion totale en titres obligataires. Pour ce qui est des créances hypothécaires, elles sont toutes garanties par une hypothèque de premier rang sur des biens-fonds et bon nombre d'entre elles sont assurées.

Globalement, les placements précités représentaient au 31 décembre 1978 une proportion de 86,5% en titres à revenu fixe comportant à la fois de bonnes garanties et une continuité de revenu.

Quant aux investissements en actions et valeurs convertibles, il se dégage du tableau 4 qu'ils sont en quasi totalité composés de titres de compagnies canadiennes cotés en bourse. Avec les immeubles, ils constituent la portion à revenu variable du portefeuille qui offre une certaine protection contre l'érosion qu'entraîne à la longue la hausse des prix. Leur proportion dans l'ensemble des placements à long terme se chiffrait à 13,5% au 31 décembre 1978.

Sous l'aspect sécurité, les valeurs à court terme détenues, dont l'échéance est généralement inférieure à douze mois, offrent d'exceptionnelles garanties en raison de la solvabilité de leurs émetteurs.

De toute évidence, les placements qu'effectue la Caisse de dépôt satisfont parfaitement au critère de la sécurité du capital, préoccupation primordiale de tout fiduciaire.

Diversité des placements

À cet égard, d'aucuns prétendent que la diversité des placements de la Caisse de dépôt est beaucoup plus restreinte que celle observée dans les portefeuilles d'institutions du secteur privé et que, de ce fait, le principe de la répartition des risques s'y trouve moins bien respecté. Par contre, il importe de souligner que ces institutions visent à équilibrer leurs portefeuilles en fonction de la provenance géographique de l'épargne qu'elles perçoivent et de la nature de leurs opérations. En ce qui concerne le Régime de pension du Canada, notons qu'il y a parfaite concordance entre la provenance des fonds et leur réinvestissement puisque la totalité des contributions des citoyens d'une province est disponible pour emprunt par celle-ci.

Étant donné que la Caisse de dépôt n'administre que des capitaux provenant d'organismes publics ou parapublics québécois, il est logique qu'elle les investisse de manière qu'ils fructifient en priorité au Québec. On comprendra donc pourquoi les portefeuilles de ses quatre fonds comptaient au 31 décembre des titres de quelque 140 municipalités, 106 commissions scolaires, 84 cegeps, hôpitaux et universités, et 292 compagnies, dont un grand nombre ont des opérations jugées importantes au Québec. Quant aux créances hypothécaires et aux immeubles, rappelons qu'ils portent sur près de 8500 propriétés sises au Québec.

Dans l'ensemble, les placements de la Caisse de dépôt témoignent donc d'une diversité fort convenable.

Optimisation du rendement

L'optimisation du rendement se traduit par la qualité des résultats et dénote la valeur des gestionnaires. Elle suppose au départ la conjugaison de ressources humaines talentueuses, expérimentées et désireuses de contribuer à la réalisation des objectifs élevés de l'organisme. La Caisse de dépôt a mis en place au cours des ans une équipe de spécialistes fort compétente et respectée qu'elle s'applique à développer et à conserver.

Parmi les principaux facteurs qu'elle juge essentiels à l'optimisation du rendement, il y a notamment: l'élaboration d'une stratégie globale de placement éclairée; une composition judicieuse de diverses catégories de titres; une présence constante sur les marchés monétaires, financiers et boursiers; l'achat de titres au moment propice et au meilleur prix possible; un éventail raisonnable de valeurs parmi lesquelles un choix puisse être effectué; la souscription à des émissions privées à juste prix; une politique active d'arbitrage; la liquidation opportune de blocs

importants d'actions; la recherche d'une clientèle de choix en matière de financements privés et de placements immobiliers.

Les résultats financiers jusqu'ici obtenus par la Caisse de dépôt et le respect qu'on lui porte en milieux financiers et d'affaires témoignent de la qualité de la gestion de ses divers fonds. Ses opérations diversifiées et volumineuses sur différents marchés en font un des principaux chefs de file du domaine financier, non seulement au Québec mais au Canada.

Promotion économique

La Caisse de dépôt a favorisé le démarrage de maints projets de grande envergure, bénéfiques pour le Québec, grâce à l'intérêt financier qu'elle y a porté. Sa participation, seule ou conjointe, à de grands projets comme ceux de Sidbec-Normines à Port-Cartier, Donohue à Saint-Félicien, les complexes de La Laurentienne, de L'Industrielle et de la Place Hauteville à Québec, la raffinerie de Saint-Romuald, les centres commerciaux de la Place du Royaume à Chicoutimi, ceux de l'Estrie et de Brossard, le centre de distribution RO-NA à Boucherville, les édifices Place Dupuis et 2020 University à Montréal, et le complexe Terrasses La Chaudière à Hull, ne sont que quelques exemples de réalisations marquantes aux quatre coins du territoire et dans lesquelles la participation de la Caisse de dépôt s'est élevée à plusieurs millions de dollars. Il convient également de faire état des capitaux de plus de \$100 millions affectés à des financements privés d'entreprises oeuvrant au Québec.

Comme le précisait le législateur, le rôle de la Caisse de dépôt n'est pas de lancer elle-même de nouvelles entreprises, car elle n'est pas un entrepreneur mais plutôt un réservoir de capitaux. Aussi s'est-elle déjà associée à plusieurs projets de taille dont elle est, à juste titre, très fière.

À vrai dire, on se souciait peu de la Caisse de dépôt il y a à peine quelques années. Aujourd'hui, elle prend aux yeux de plusieurs une importance soudaine. En certains milieux, on l'imagine comme un organisme capable de jouer plusieurs autres rôles, de résoudre presque tous les problèmes d'ordre économique ou financier au Québec.

Il est certain que le cadre que lui a établi le législateur est assez large pour lui permettre d'atteindre les objectifs visés. Mais malgré sa progression phénoménale, on ne doit pas perdre de vue qu'elle est une institution de nature fiduciaire encore relativement jeune.

PLACEMENTS EN OBLIGATIONS

Globalement, les placements relevant de la compétence du département des placements en obligations représentaient 78,6% de l'ensemble des placements sous gestion de la Caisse de dépôt au 31 décembre 1978. Le montant des titres obligataires ou des valeurs à court terme alors détenu s'élevait à \$6228 millions, comme l'établit le tableau 8, et se subdivisait comme suit:

- Au fonds général, \$4161,2 millions en obligations et \$729,1 millions en valeurs à court terme;
- Aux fonds spécialisés, \$620,9 millions en obligations et \$68,5 millions en valeurs à court terme;
- Au fonds particulier, \$456 millions;

**Participation aux nouvelles émissions
du gouvernement du Québec et de l'Hydro-Québec
sur le marché canadien en 1978**

Date de l'émission	Nature	Montant en valeur nominale \$	Date d'échéance	Rachetable le ou après le	Taux nominal %	Rendement à l'échéance		Achats par la Caisse de dépôt (valeur nominale) \$
						Prix	%	
20 février	Privée	110 000 000	16 décembre 1996	16 décembre 1993	9,75	10,06	97,375	110 000 000
24 mai	Privée	100 000 000	12 juin 1998	12 juin 1995	10,00	10,00	100,00	100 000 000
25 juillet	Privée	100 000 000	12 juin 1998	12 juin 1995	10,00	10,06	99,50	100 000 000
26 septembre	Privée	125 000 000	16 octobre 2000	16 octobre 1996	10,00	10,01	99,875	125 000 000
28 novembre	Privée	150 000 000	15 décembre 2002	15 décembre 1998	10,00	10,30	97,375	150 000 000
Total — Gouvernement du Québec								585 000 000
19 avril	Publique	120 000 000	15 mai 2003	15 mai 1998	10,25	10,25	100,00	60 000 000
7 juin	Publique	125 000 000	5 juillet 2003	5 juillet 1997	10,00	10,10	99,125	60 000 000
1 ^{er} août	Publique	125 000 000	5 juillet 2003	5 juillet 1997	10,00	10,07	99,375	65 000 000
Total — Hydro-Québec								185 000 000
Grand total								770 000 000

- Au portefeuille à gestion distincte de la Commission des accidents du travail du Québec, \$156,6 millions;
- Aux portefeuilles à gestion distincte de l'Office de la construction du Québec et de la Commission administrative du régime de retraite, \$25,2 millions et \$10,4 millions, respectivement.

Les tableaux 9, 11 et 12 dans la section des Renseignements statistiques présentent les données relatives à la valeur nominale, à la valeur comptable, à la valeur de réalisation, au rendement en moyenne pondérée ainsi qu'à l'accroissement net en 1978 pour chacune des catégories de placements en obligations.

Le secteur public québécois

La Caisse de dépôt a acquis 67% des \$1150 millions d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec sur le marché canadien en 1978, soit un montant de \$770 millions au regard de \$560 millions en 1977. Ainsi que le précise le tableau 2, le montant de \$770 millions comprend \$585 millions d'obligations du gouvernement du Québec et \$185 millions de titres de l'Hydro-Québec. Les

Tableau 2
Achats par la Caisse de dépôt de nouvelles obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec sur le marché canadien en 1978*
(en millions de dollars)

	Montants des émissions			Achats par la Caisse de dépôt	
	Publiques	Privées	Total	Montant	Pourcentage du total
Gouvernement du Québec	110	670	780	585	75
Hydro-Québec	370	—	370	185	50
Total	480	670	1 150	770	67

* A l'exclusion des obligations d'épargne.

titres de l'Hydro-Québec ont tous été acquis lors d'émissions publiques et en représentaient 50% de la valeur totale. Pour ce qui est des valeurs du gouvernement du Québec, elles résultent entièrement d'émissions privées conclues directement avec la Caisse de dépôt. Rappelons ici que l'année financière de cette dernière ne coïncide pas avec celle du gouvernement.

La liste de tous ces achats apparaît ci-dessus. En outre, le tableau 3 en indique la répartition entre le fonds général, les fonds spécialisés d'obligations et le fonds particulier. Au total, l'augmentation nette à la rubrique des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec au tableau 8 a été de \$722,6 millions, soit 45,7% de l'accroissement net de \$1580,3 millions pour l'ensemble des placements de la Caisse de dépôt durant l'exercice.

Tableau 3
Répartition des achats par la Caisse de dépôt de nouvelles obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec sur le marché canadien (en millions de dollars)

Exercice terminé le 31 décembre	Fonds général	Fonds spécialisés	Fonds particulier	Total	Émissions	
					Privées	Publiques
1966	61,3	—	—	61,3	—	61,3
1967	95,0	—	—	95,0	—	95,0
1968	145,0	—	—	145,0	60,0	85,0
1969	142,0	—	—	142,0	75,0	67,0
1970	167,5	—	—	167,5	90,0	77,5
1971	162,5	—	—	162,5	120,0	42,5
1972	214,5	0,5	—	215,0	60,0	155,0
1973	209,2	0,8	—	210,0	50,0	160,0
1974	292,5	12,5	—	305,0	175,0	130,0
1975	381,4	17,9	—	399,3	238,0	161,3
1976	378,8	45,2	51,0	475,0	255,0	220,0
1977	375,0	120,0	65,0	560,0	450,0	110,0
1978	555,5	89,0	125,5	770,0	585,0	185,0
Total	3 180,2	285,9	241,5	3 707,6	2 158,0	1 549,6

Dans le secteur des obligations municipales, scolaires ou garanties par octroi, la participation de la Caisse de dépôt au marché de nouvelles émissions s'est trouvée réduite en raison de divers facteurs.

Rappelons d'abord qu'il existe au Québec un réseau de distribution de ces obligations dont on ne trouve d'équivalent nulle part ailleurs au Canada. Ce réseau est formé de maisons de négociants en valeurs mobilières qui acquièrent, individuellement ou en syndicats, des émissions que leur adjugent municipalités, commissions scolaires ou autres organismes publics à la suite de soumissions ou de négociations de gré à gré.

De plus, le volume des nouvelles émissions dans ce secteur au Québec a diminué d'environ \$60 millions en 1978 par rapport à l'année précédente, intensifiant ainsi la compétition que se livrent un nombre grandissant de souscripteurs à forfait engagés dans un marché où la concurrence est la plus vive au Canada.

Par ailleurs, les nouvelles émissions ont été adaptées, quant aux échéances et au fonds d'amortissement, de façon à répondre particulièrement aux exigences d'institutions jadis moins portées vers de telles valeurs mais dont les importantes liquidités ne pouvaient, comme par le passé, être canalisées dans le secteur des prêts hypothécaires en raison de l'apathie qui y régnait. Enfin, le taux élevé de l'épargne, joint aux rendements alléchants offerts sur ces obligations, a incité les particuliers à les rechercher.

La politique de la Caisse de dépôt à l'égard de cette catégorie de placements est depuis longtemps connue. Son concours à ce type d'émissions est traditionnel, sous réserve naturellement de l'obligation que lui impose sa charte de limiter sa participation à 20% du total de toute émission d'une municipalité ou d'une commission scolaire du Québec et de ne pas détenir plus de 20% de la dette obligataire en cours de tels organismes.

En outre, dans la mesure du possible, elle s'est toujours efforcée de répartir ses placements proportionnellement aux demandes d'emprunts émanant de l'ensemble du territoire. Par le passé, lorsque le marché s'avérait peu réceptif à ce genre de valeurs, la Caisse de dépôt y a accru sa participation; par ailleurs, ses investissements y ont été moindres lorsque la situation inverse s'est produite.

En 1978, la Caisse de dépôt s'est portée acquéreur de \$55,1 millions de ces obligations sur le marché primaire au regard de \$115,6 millions l'année précédente. Ces achats comprennent \$24,1 millions d'obligations de municipalités, \$12,3 millions de titres de commissions scolaires et \$18,7 millions de valeurs émises par des universités et hôpitaux du Québec. Elle a également acquis quelque \$6,7 millions de tels titres sur le marché secondaire.

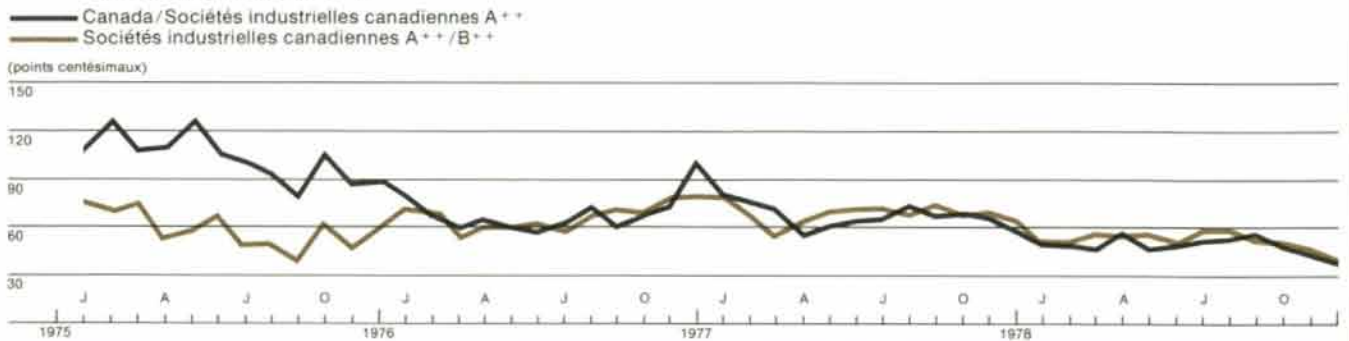
Le secteur privé

La participation de la Caisse de dépôt au marché primaire canadien du secteur privé en 1978 a été moindre que prévu, bien que l'ensemble des portefeuilles ait affiché en fin d'exercice une hausse de \$84,7 millions au chapitre des obligations de compagnies. En effet, le volume des émissions s'est à nouveau contracté au cours de l'année. Selon nos compilations, l'ensemble des émissions brutes des sociétés financières et autres au Canada, à l'exclusion des débetures à intérêt conditionnel, totalisait quelque \$2,5 milliards comparativement à \$3,1 milliards en 1977.

Graphique 4

Écarts de rendement des obligations à long terme

Source: Canadian Bond Rating Service Ltd.



Plusieurs facteurs ont contribué à cette réduction. Entre autres, l'accroissement des marges de bénéfice sur le marché des exportations, attribuable à la dévaluation du dollar canadien, ainsi que des mesures fiscales plus généreuses ont favorisé le financement interne. Par ailleurs, bon nombre d'entreprises ont choisi de consolider leur situation financière par voie d'émissions d'actions privilégiées à terme ou de débetures à intérêt conditionnel, titres auxquels la Caisse de dépôt ne s'intéresse pas, n'étant pas assujettie à l'impôt.

Conséquemment, la rareté relative des titres sur le marché primaire a contribué au resserrement des écarts de rendement entre les obligations du gouvernement du Canada et celles des sociétés industrielles canadiennes de la meilleure qualité (A++), de même qu'entre ces dernières et celles de qualité intermédiaire (B++), comme l'illustre le graphique 4.

Dans ces situations de marché, il était normal de privilégier les placements en titres de haute qualité. Les obligations du gouvernement du Canada ont alors fait fonction de palliatif à la stratégie de placement en obligations de sociétés. De fait, en raison de leur négociabilité sur le marché secondaire, les obligations du gouvernement du Canada permettent, par une gestion active, non seulement de rattraper et de dépasser l'écart entre leur rendement et celui des titres de sociétés mais aussi de faire volte-face lorsque les conditions l'exigent.

La Caisse de dépôt a toujours visé à l'optimisation du rendement des divers portefeuilles d'obligations. Cette politique s'est traduite en 1978 par une intense activité sur le marché secondaire grâce au recours soutenu à des outils de gestion de plus en plus perfectionnés. Pour la première fois dans l'histoire de la Caisse de dépôt, son activité sur le marché secondaire des obligations à long terme a dépassé le milliard de dollars. Il en est résulté une amélioration sensible du rendement réalisé sur les titres obligataires durant l'année, comme en témoigne le rendement à l'échéance, en moyenne pondérée, de 9,50% du portefeuille-obligations du fonds général pour 1978, comparativement à 9,35% l'année précédente.

Le marché monétaire

La présence de la Caisse de dépôt sur le marché monétaire s'est fait davantage sentir en 1978. En raison de fortes rentrées de fonds, de la hausse des taux d'intérêt et de sa stratégie globale de placement, le total des valeurs à court terme détenues par le fonds général au 31 décembre 1978 s'établissait à \$729,1 millions. De ce montant, on doit cependant distraire une somme d'environ \$275 millions représentant les divers engagements du fonds général envers les fonds spécialisés, le fonds particulier, certains déposants, ainsi que ceux relatifs aux propositions de financements privés, publics et hypothécaires en cours au terme de l'exercice.

Les perturbations survenues sur les marchés monétaires par suite de hausses successives des taux d'intérêt à court terme et de l'inversion de la courbe des taux de rendement ont entraîné un volume de transactions de \$12,5 milliards au cours de 1978 comparativement à \$8 milliards l'année précédente. Le montant des valeurs à court terme du fonds général, par le biais duquel s'effectue la gestion de l'encaisse de tous les fonds et portefeuilles de la Caisse de dépôt, a atteint la moyenne mensuelle exceptionnellement élevée de \$731 millions au regard de \$400 millions en 1977.

INVESTISSEMENTS EN ACTIONS

Le département des investissements en actions est chargé de la gestion de trois portefeuilles d'actions et de valeurs convertibles dont la valeur globale s'établissait, selon le tableau 8, à \$920,1 millions au 31 décembre 1978 et se répartissait ainsi:

- le portefeuille du fonds général, dont la diminution au coût en 1978 a été de \$5,5 millions, ce qui en a ramené la valeur à \$612,8 millions en fin d'exercice;
- le portefeuille du fonds spécialisé d'actions (Fonds «A») qui affichait un solde de \$304,2 millions, soit une majoration de \$88,7 millions par rapport à l'année précédente;
- le portefeuille à gestion distincte de l'Office de la construction du Québec, qui fait l'objet d'une liquidation graduelle et dont la valeur était de \$3,1 millions au regard de \$5,1 millions en 1977.

Les tableaux 9 et 11 dans la section des Renseignements statistiques fournissent, pour le portefeuille-actions du fonds général et celui du fonds «A», les données relatives au coût, à la valeur boursière, au rendement en moyenne pondérée ainsi qu'à la variation nette en 1978 pour chacun des quatorze secteurs d'activité, selon la classification du TSE 300.

Les marchés boursiers

En dépit d'une croissance de l'économie canadienne inférieure à son potentiel, de six hausses successives du taux d'escompte totalisant 3¼% et de tensions sur

les marchés internationaux des devises, le marché boursier canadien a néanmoins fait preuve de vitalité en 1978.

Le volume des transactions a atteint des niveaux records et la hausse des cours a été impressionnante. D'une part, l'indice des valeurs industrielles de la Bourse de Montréal, de 182,5 au 31 décembre 1977, est passé à 224,8 à la fin de 1978, soit une majoration de 23,2%. D'autre part, l'indice TSE 300 a clôturé à 1310, en hausse de 23,6% sur l'exercice précédent. Aux États-Unis, la tendance a été hésitante, comme en témoigne la moyenne des valeurs industrielles Dow Jones et l'indice composé Standard & Poor's 500, qui ont accusé une baisse de 3,2% et affiché une augmentation de 1,1%, respectivement.

La politique budgétaire fédérale visant à restreindre la croissance des dépenses publiques en vue de favoriser à long terme les investissements du secteur privé semble avoir atténué la méfiance et le scepticisme du monde des affaires. Ce contexte encourageant, joint à la levée des contrôles du programme de lutte contre l'inflation, a incité les entreprises à majorer leurs dividendes vers la fin de l'année. De plus, l'adoption de mesures comme le relèvement du dégrèvement des dividendes et l'exemption d'imposition dans le cas des sociétés d'assurance-vie a contribué à raviver l'intérêt des investisseurs pour les titres de participation.

Enfin, on a assisté en 1978 à bon nombre d'offres visant à la prise de contrôle de compagnies. Ces transactions ont été suscitées entre autres par l'accroissement des capitaux disponibles dans diverses institutions et par le fait que la cote boursière de plusieurs titres était inférieure à la valeur présumée à la liquidation ou à celle de remplacement.

Résultats des opérations

Le rendement global du portefeuille-actions du fonds général a été de 31,4%. D'une part, la plus-value non réalisée s'est accrue de \$111,3 millions pendant l'année. D'autre part, la plus-value nette réalisée a atteint un montant record de \$46,7 millions, notamment par suite de l'acceptation d'offres visant à la prise de contrôle. Au total, l'appréciation de capital correspond à 25,7% de la moyenne du coût des investissements durant l'exercice, auquel il faut ajouter les revenus dont le rendement en moyenne pondérée a été de 5,7%.

TITRES DE SOCIÉTÉS

Au cours de l'exercice, le montant net des placements en titres de sociétés s'est accru de \$164,1 millions, soit \$79,4 millions en actions et \$84,7 millions en obligations. Au 31 décembre, l'ensemble des fonds et portefeuilles de la Caisse de dépôt comprenait \$920,1 millions en actions et valeurs convertibles et \$677,7 millions en obligations.

Il ressort du tableau 5 que l'augmentation globale a été de \$92,9 millions aux compartiments «Services publics» et «Services financiers», soit 56,7% de la hausse totale. Pour ce qui est des rubriques «Mines et métaux» et «Immeuble et construction», elles affichaient une majoration combinée de \$44,6 millions. Par contre, on observe une diminution totalisant \$22,9 millions aux catégories «Pipe-lines», «Papiers et produits forestiers», «Sociétés de gestion» et «Aurifères». Cette diminution s'explique en grande partie par la réduction des investissements en actions dans ces secteurs d'activité.

Tableau 5
Ensemble des fonds
Placements en actions et
obligations de compagnies
 au 31 décembre 1978
 (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Actions et valeurs convertibles		Obligations		Nombre de sociétés	Total	
	Variation nette en 1978 (au coût)		Variation nette en 1978 (au coût amorti)			Variation nette en 1978	
	\$	\$	\$	\$		\$	\$
Mines et métaux	181,0	23,9	47,9	(3,0)	21	228,9	20,9
Aurifères	4,5	(0,6)	—	—	1	4,5	(0,6)
Pétrole et gaz naturel	105,6	1,6	49,3	2,1	17	154,9	3,7
Papiers et produits forestiers	40,7	(8,2)	29,1	0,4	22	69,8	(7,8)
Produits de consommation	68,3	10,6	52,0	5,6	34	120,3	16,2
Production industrielle	106,3	12,2	104,8	(3,7)	53	211,1	8,5
Immeuble et construction	6,2	(2,0)	61,0	25,7	21	67,2	23,7
Transports	41,7	5,4	11,1	(0,6)	10	52,8	4,8
Pipe-lines	32,4	(7,0)	20,0	(3,4)	5	52,4	(10,4)
Services publics	93,6	14,5	122,6	33,4	15	216,2	47,9
Communications	12,0	7,0	2,8	2,0	7	14,8	9,0
Distribution et services	46,1	7,0	29,0	0,3	39	75,1	7,3
Services financiers	160,9	19,1	145,5	25,9	40	306,4	45,0
Sociétés de gestion	20,8	(4,1)	2,6	—	7	23,4	(4,1)
Total	920,1	79,4	677,7	84,7	292	1 597,8	164,1

Le tableau 6 présente la ventilation des placements en actions et obligations de compagnies selon leur importance. Au 31 décembre 1978, la Caisse de dépôt comptait des investissements dans 292 sociétés. Dans 51 d'entre elles, le montant investi était supérieur à \$10 millions et le total équivalait à 74,7% de l'ensemble.

Par ailleurs, le tableau 4 indique que 90% du total des placements en actions et obligations de compagnies détenus au 31 décembre se trouvaient dans des entreprises dont les actions sont inscrites en bourse.

FINANCEMENTS PRIVÉS

Le département des financements privés a pour fonction de négocier de gré à gré des financements avec des entreprises liées à l'économie québécoise. Ces financements sous forme de prêts, d'achat d'obligations, d'hypothèques et, à l'occasion, de participation au capital, se situent généralement entre \$250 000 et \$5 millions.

L'année 1978 a été marquée par une disponibilité accrue de capitaux pour le financement des entreprises alors que, de façon générale, la rentabilité des sociétés manufacturières et commerciales s'améliorait. Par contre, en raison d'un taux d'utilisation d'environ 85% de la capacité globale de production, la progression du volume des dépenses en immobilisations est demeurée modeste et, pour une

bonne part, les besoins de financement ont été comblés au moyen des fonds autogénérés. Les sociétés établies ont donc eu moins recours aux capitaux externes dont le coût a d'ailleurs graduellement augmenté durant l'année.

Néanmoins, en dépit de la demande plutôt restreinte de capitaux en 1978, le secteur du financement à long terme des entreprises a continué de se développer avec la venue sur le marché de nouvelles institutions et la diversification des services offerts par les organismes existants. Compte tenu de ces facteurs, le secteur privé semble aujourd'hui disposer de capitaux à la fois plus considérables et plus diversifiés pour la réalisation de projets d'expansion. L'intensification de la concurrence au niveau

Tableau 6
Ensemble des fonds
Placements en actions et obligations
de compagnies selon leur importance
au 31 décembre 1978
(en millions de dollars)

Catégorie	Nombre de sociétés	Total	
		\$	%
Jusqu'à \$10 millions	241	403,4	25,3
\$10 à \$20 millions	29	392,5	24,6
\$20 à \$30 millions	12	307,5	19,2
\$30 à \$40 millions	6	201,9	12,6
\$40 millions et plus	4	292,5	18,3
Total	292	1 597,8	100,0

des sources de financement ne peut donc que profiter à l'entreprise manufacturière ou commerciale au Québec.

Au cours du dernier exercice, la Caisse de dépôt a fait 22 offres de financement privé dont 17 ont été acceptées pour un montant de \$30,1 millions, ce qui porte le nombre des transactions à 103 et le montant cumulé de tels engagements à \$142 millions, comme l'indique le graphique 5. Le département des financements privés a ainsi connu la plus forte activité de son histoire. Le nombre de sociétés avec lesquelles la Caisse de dépôt se trouve associée augmente chaque année. En outre, elle est en mesure d'en favoriser l'expansion comme en témoignent les 11 nouveaux financements conclus en 1978 avec des entreprises dont elle détenait déjà des titres.

Au 31 décembre, le montant à débours sur les engagements en cours s'élevait à \$26,1 millions. Durant l'année, les débours se sont établis à \$12,3 millions, portant le portefeuille à \$98,3 millions. Constitué de titres de 57 sociétés bien imbriquées dans l'économie du Québec, ce portefeuille comprend \$90,9 millions en titres à revenu fixe et \$7,4 millions en

actions ou valeurs convertibles; son rendement en moyenne pondérée se situe à 10,62%.

PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES

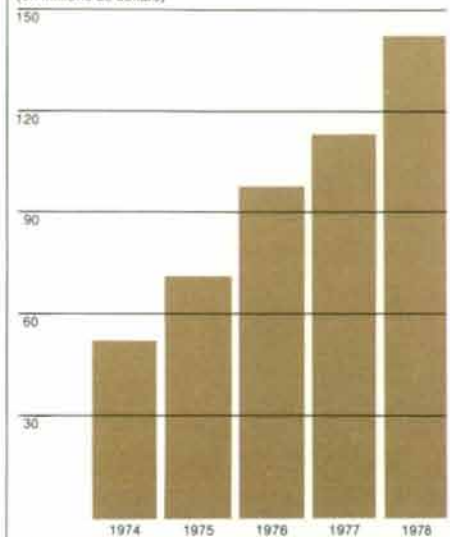
Le département des placements hypothécaires est chargé de l'ensemble de l'activité dans le domaine immobilier. Conformément aux dispositions de la charte, son champ d'action se limite au Québec. Avec un personnel réparti entre les bureaux régionaux de Montréal et de Québec, le département est responsable de l'administration de cinq portefeuilles dont la valeur globale s'établissait, comme le révèle le tableau 8, à \$677,5 millions et dont la composition était la suivante au 31 décembre 1978:

- les créances hypothécaires du fonds général, d'une valeur de \$315,3 millions;
- les immeubles du fonds général, au montant de \$25,4 millions, dont le relevé est fourni au tableau 10 dans la section des Renseignements statistiques, comme l'exige le paragraphe d) de l'article 41 de la charte de la Caisse de dépôt;
- les créances hypothécaires du fonds spécialisé d'hypothèques (Fonds «H»), dont la valeur se chiffre à \$336 millions;
- les créances hypothécaires des portefeuilles à gestion distincte de l'Office de la construction du

Graphique 5

Engagements cumulés du département des financements privés

(en millions de dollars)



Québec et de la Commission administrative du régime de retraite, d'une valeur de \$743 163 et \$67 324, respectivement.

Au cours de 1978, le poste «Placements hypothécaires» au tableau 8 a enregistré une hausse nette de \$156,4 millions. L'accroissement a été de \$45,8 millions au fonds général et de \$110,9 millions au fonds «H». Quant aux portefeuilles à gestion distincte dont la liquidation s'effectue graduellement, leur total a légèrement diminué.

Pour ce qui est des placements immobiliers du fonds général, leur total n'a à peu près pas varié en 1978, en raison du peu d'activité dans ce domaine.

Déclin de la construction

Le rythme d'activité dans le secteur de la construction s'est ralenti en 1978. L'Office de la construction du Québec rapporte que pour les dix premiers mois de l'année écoulée il y a eu déclin de 8,9% dans le nombre d'heures de travail par rapport à la période correspondante de 1977.

Par ailleurs, le nombre de mises en chantier de nouveaux logements au Québec a fléchi de 24,2% durant l'année; de 68 748 unités en 1976, il est successivement passé à 57 580 en 1977 et à 43 671 en 1978. Les statistiques pour l'ensemble du Canada durant la même période témoignent également d'une réduction, avec des mises en chantier de 273 203 unités en 1976, 245 724 en 1977 et 227 667 en 1978.

Sans se livrer à une analyse approfondie des causes qui influent sur le rythme des mises en chantier, on peut dire qu'il suit la courbe des cycles économiques et reflète le nombre plus ou moins élevé de nouveaux ménages ainsi que les variations des taux d'intérêt hypothécaires, des coûts de construction et des frais d'exploitation. Ces considérations valent également, jusqu'à un certain point, pour la construction commerciale ou industrielle.

Les pronostics ne permettent guère d'entrevoir un regain sensible de l'activité immobilière en 1979. Le taux de vacances dans le secteur domiciliaire est en effet relativement élevé tandis que le climat économique ne paraît pas

encore très propice à une reprise de la construction commerciale ou industrielle. En réalité, les carnets des architectes et des promoteurs comportent peu de projets susceptibles d'être entrepris en 1979, a fortiori si le coût du crédit hypothécaire demeure élevé.

Taux hypothécaires

Durant l'exercice, les taux d'intérêt hypothécaires sur les prêts assurés ont varié à la hausse. Du niveau de 10 à 10,25% où ils se trouvaient au début de 1978, ils se situaient entre 11 et 11,25% vers la fin de l'année, variant légèrement d'un prêteur à l'autre selon les disponibilités, la qualité des transactions proposées et les politiques de placement.

Compte tenu de ce qui précède, on comprendra que les institutions prêteuses, dont la Caisse de dépôt, se soient livrées à une vive concurrence pour les rares financements d'importance tout en demeurant hésitantes devant les contrôles et la tendance à la hausse des taux d'intérêt. Cette situation explique en partie le rétrécissement de l'écart traditionnel entre les taux d'intérêt hypothécaires et ceux des titres obligataires.

Résultats des opérations

Au cours de 1978, les placements hypothécaires et immobiliers du fonds général ont connu un accroissement net de \$45,8 millions, pour passer à \$340,7 millions. Ce montant comprend \$315,3 millions de créances hypothécaires et \$25,4 millions d'immeubles. Les placements hypothécaires et immobiliers se répartissaient ainsi au 31 décembre 1978: 20,2% dans le secteur de l'habitation et 70,6% et 9,2% dans les domaines commercial et industriel, respectivement. Leur rendement en moyenne pondérée était alors de 9,89% comparativement à 10,02% en 1977. Les montants déboursés durant l'année ont atteint près de \$59 millions et,

en fin d'exercice, les engagements en cours se chiffraient à \$22,9 millions.

FONDS SPÉCIALISÉS

Au cours de leur neuvième exercice, les fonds spécialisés ont continué leur progression à un rythme accéléré et leur actif cumulé, qui représentait 17,7% des biens sous gestion de la Caisse de dépôt, s'établissait à \$1411,2 millions, soit une hausse de \$347,7 millions par rapport au 31 décembre 1977.

Fonds «O»

L'actif du fonds spécialisé d'obligations a enregistré une augmentation de \$164 millions durant l'exercice pour s'établir à \$599 845 000 au 31 décembre 1978. Il se composait de placements en obligations totalisant \$528,5 millions, de valeurs à court terme au montant de \$57,8 millions et d'intérêts courus s'élevant à \$13,6 millions. La valeur de réalisation de tous les placements s'établissait à \$577,9 millions; elle était inférieure de \$8,4 millions à la valeur inscrite aux livres.

Le revenu net de l'exercice a atteint \$48,9 millions en comparaison de \$35,3 millions en 1977; les revenus accumulés dans le fonds depuis 1970 totalisaient donc \$126,7 millions en fin d'année.

Le tableau 11 présente le relevé des placements de ce fonds par catégorie de titres au 31 décembre 1978, y compris la variation nette durant l'année. À cette date, 81,3% des placements à long terme provenaient d'émetteurs du secteur public alors que 18,7% étaient

investis dans 55 compagnies publiques canadiennes. Le rendement en moyenne pondérée des obligations à long terme était alors de 10,18% et celui des valeurs à court terme, de 10,45%.

Au cours de 1978, 64 819 unités de dépôts à participation ont été émises pour un montant de \$130,1 millions et, à la clôture de l'exercice, chacune de ces unités affichait une valeur de réalisation de \$2084,86, soit une augmentation de 6,4% par rapport à 1977.

Fonds «G»

Au 31 décembre 1978, l'actif du fonds spécialisé d'obligations gouvernementales se situait à \$100 636 000, soit une augmentation de \$9,3 millions par rapport à 1977. Cette augmentation provient uniquement du réinvestissement des revenus de placements, aucun apport de nouveaux fonds n'ayant été fait durant l'exercice. Les revenus accumulés ont donc été portés à \$15,3 millions.

La valeur de réalisation des placements du fonds s'établissait à \$95,5 millions, soit une moins-value de \$2,4 millions par rapport à la valeur inscrite au bilan. Le tableau 11 contient les données relatives aux diverses catégories de placements du fonds «G» et indique que le rendement à l'échéance des titres à long terme, en moyenne pondérée, est passé à 10,01% en fin d'exercice. Ces placements sont constitués exclusivement de titres d'émetteurs du secteur public québécois.

La valeur de réalisation des unités de dépôts à participation a connu une hausse de 6,4%, passant à \$1158,22 à la fin de 1978.

Fonds «A»

L'actif du fonds spécialisé d'actions s'établissait à \$343 221 000 au 31 décembre 1978, ce qui représente une hausse de \$107,1 millions par rapport à 1977. Cette augmentation provient de l'émission de 51 839 unités de dépôts à participation pour un montant de \$79,1 millions et du réinvestissement du revenu net de l'exercice au montant de \$26,9 millions, dont \$9,8 millions attribuables à la réalisation de profits nets sur ventes de valeurs. Au 31 décembre, les revenus accumulés dans ce fonds totalisaient \$61,3 millions.

En fin d'année, le fonds détenait des investissements en actions dans 90 sociétés canadiennes, toutes inscrites en bourse, dont le coût s'établissait alors à \$304,2 millions comparativement à une valeur boursière de \$367,4 millions. Globalement, les placements du fonds s'établissaient d'après le bilan à \$340,1 millions et leur valeur totale de réalisation se chiffrait à \$403,3 millions, soit une plus-value de \$63,2 millions.

Le rendement global du fonds «A» a été de 28,1%, par suite de l'augmentation de la valeur unitaire de réalisation des dépôts à participation, qui est passée de \$1444,69 à la fin de 1977 à \$1850,52 au terme de 1978. En effet, la plus-value nette réalisée fut de \$9,8 millions alors que la plus-value non réalisée s'est accrue de \$57,4 millions durant l'exercice, les revenus de dividendes et d'intérêts sur débetures convertibles comptant pour le solde.

Fonds «H»

L'actif du fonds spécialisé d'hypothèques s'élevait à \$367 453 000 au 31 décembre 1978, soit une majoration de \$67,4 millions sur l'exercice précédent. Il comprenait entre autres des créances hypothécaires au montant de \$336 millions et des dépôts et valeurs à court terme totalisant \$26,5 millions.

La valeur de réalisation des place-

ments s'établissait à \$355,8 millions, soit une moins-value de \$6,7 millions.

Le financement de la hausse de \$110,9 millions au poste des créances hypothécaires a été rendu possible par l'émission de 28 781 unités de dépôts à participation, au montant de \$53,9 millions, et par une réduction nette de \$50,2 millions des valeurs à court terme durant l'année. En fin d'exercice, les créances du secteur résidentiel représentaient 76,4% de l'ensemble des hypothèques en cours, comparativement à 80,2% en 1977. En 1978, 69% des débours ont été effectués dans ce même secteur alors que 31% l'ont été dans le domaine industriel et commercial. Le tableau 11 établit la ventilation du portefeuille.

En raison du ralentissement dans le secteur de la construction, la demande a été moins forte sur le marché primaire, obligeant ainsi la Caisse de dépôt à recourir au marché secondaire. C'est ainsi qu'en 1978 elle a dû acquérir de diverses sociétés financières quelque \$50 millions de créances existantes de façon à répondre aux exigences de déposants au fonds «H».

Le renouvellement d'un bloc important de créances hypothécaires au cours du premier semestre, lorsque les taux hypothécaires se situaient autour de 10,25%, a entraîné une diminution de 0,21% du rendement en moyenne pondérée, lequel s'établissait à 10,55% en fin d'exercice. Les engagements du fonds «H» atteignaient alors \$51 millions. À la clôture de l'exercice, l'unité de dépôt à participation du fonds avait une valeur de \$1965,13, soit une hausse de 8,38% par rapport à 1977.

FONDS PARTICULIER

L'actif du fonds particulier de la Caisse de dépôt, qui appartient en totalité à la Commission des accidents du travail du Québec, totalisait \$503 615 000 au 31 décembre 1978, soit une augmentation de \$193,8 millions provenant de contributions nettes de \$155 millions et d'un revenu net de \$37,9 millions. On trouvera dans la section des Renseignements statistiques les détails pertinents à ce fonds.

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds général, des quatre fonds spécialisés et du fonds particulier de l'exercice terminé le 31 décembre 1978, dûment vérifiés par le Vérificateur général, sont regroupés dans une section distincte. L'état des revenus et dépenses du fonds général fait ressortir qu'en 1978 les revenus se sont élevés à \$525,3 millions; ce montant comprend \$42 millions de profits et pertes sur ventes de valeurs comparativement à \$21 millions en 1977. Les frais d'administration totalisent \$5 890 000, soit \$769 000 de moins que pour l'exercice antérieur, au cours duquel la Caisse de dépôt avait imputé à ses opérations un versement de \$1 602 464 effectué à la Commission administrative du régime de retraite pour acquitter le solde du coût du service antérieur de ses employés ainsi que la valeur actuelle des pensions en cours, y compris les intérêts courus.

Tableau 7
Rendement sur les dépôts moyens
au fonds général

	Dépôts moyens (en milliers de dollars)	Intérêts versés ou dus (en milliers de dollars)	Rendement	
			1978	1977
Dépôts à vue	164 660	14 212	8,631%	7,623%
Dépôts à terme	81 246	7 266	8,943%	7,615%
Dépôts à participation	5 064 178	455 898	9,002%	8,654%
Total	5 310 084	477 376	8,990%	8,631%

Après déduction des frais d'administration, des intérêts sur dépôts à vue et à terme et du virement à la réserve générale des profits et pertes sur ventes de valeurs, le revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation du fonds général s'est établi à \$455,9 millions en 1978 par comparaison à \$381,1 millions l'année précédente. Le tableau 7 indique le rendement sur les dépôts moyens au fonds général pour les diverses catégories de dépôts.

En totalité, le revenu net de l'ensemble des fonds et portefeuilles sous gestion de la Caisse de dépôt en 1978 s'est chiffré à \$627,2 millions au regard de \$501,1 millions en 1977.

LE PERSONNEL

Comme le souligne le rapport du directeur général, la Caisse de dépôt a procédé avec diligence en 1978 à l'élaboration des normes et barèmes de rémunération ainsi que des autres conditions de travail devant régir son personnel par suite des amendements apportés à la charte en décembre 1977. Pour diverses raisons, elle a dû différer toute nouvelle nomination jusqu'à la sanction par le gouvernement des nouveaux règlements, y compris la réglementation relative au personnel.

Par ailleurs, en raison des départs survenus durant l'exercice, les effectifs sont tombés de 122 à la fin de l'exercice précédent à 114 en décembre 1978, alors

qu'une autre année exceptionnelle venait d'être franchie. Par leur compétence, leur esprit d'initiative et leur dévouement, les dirigeants et les autres employés ont une fois de plus relevé un défi de taille. Aussi le conseil tient-il à exprimer à tous sa vive reconnaissance pour les services rendus et l'excellence des résultats.

Pour le conseil d'administration,

Le président,



Marcel Cazavan

Montréal, le 2 février 1979

ÉTATS **FINANCIERS**

Table des matières

26 Fonds général
26 Bilan
27 Revenus et dépenses
27 Revenu et intérêt à verser aux déposants
28 Notes complémentaires
29 Rapport du vérificateur
30 Fonds spécialisé d'obligations (Fonds «O»)
30 Bilan
30 Revenus et revenus accumulés
31 Notes complémentaires
31 Rapport du vérificateur
32 Fonds spécialisé d'obligations gouvernementales (Fonds «G»)
32 Bilan
32 Revenus et revenus accumulés
33 Notes complémentaires
33 Rapport du vérificateur
34 Fonds spécialisés d'actions (Fonds «A»)
34 Bilan
34 Revenus et revenus accumulés
35 Notes complémentaires
35 Rapport du vérificateur
36 Fonds spécialisés d'hypothèques (Fonds «H»)
36 Bilan
36 Revenus et revenus accumulés
37 Notes complémentaires
37 Rapport du vérificateur
38 Fonds particulier
38 Bilan
38 Revenus et dépenses
39 Notes complémentaires
39 Rapport du vérificateur

FONDS GÉNÉRAL

Bilan au 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)	Actif	1978	1977
	Encaisse	\$ —	\$ 346
	Revenus de placements courus et à recevoir	112 003	94 166
	Avances		
	aux détenteurs de dépôts à participation	7 500	42 000
	aux autres fonds	1 939	37 883
	Divers éléments d'actif	1 063	1 588
		122 505	175 983
	Placements (note 3)		
	Obligations	4 161 148	3 525 790
	Actions et valeurs convertibles	612 767	618 276
	Créances hypothécaires	315 339	269 542
	Immeubles	25 421	25 395
	Valeurs à court terme	729 116	326 869
		5 843 791	4 765 872
		\$ 5 966 296	\$ 4 941 855
	Passif		
	Dépôts (note 4)		
	à vue	\$ 206 357	\$ 82 341
	à terme	85 400	47 470
	Découvert en banque	24	—
	Revenus et intérêts à verser aux déposants	130 811	100 382
	Transactions en voie de règlement	4 366	2 466
	Autres éléments de passif	3 543	3 405
		430 501	236 064
	Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
	Dépôts à participation (notes 6 et 7)	5 416 262	4 628 182
	Réserve générale (note 7)	119 533	77 609
		5 535 795	4 705 791
		\$ 5 966 296	\$ 4 941 855

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
 Marcel Cazavan
 Gill Fortier

Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)	Revenus	1978	1977 (note 9)
		Revenus de placements	
	Intérêts sur obligations	\$ 355 004	\$ 301 898
	Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	35 111	33 975
	Intérêts sur créances hypothécaires	27 633	22 970
	Revenus d'immeubles	2 930	3 552
	Intérêts sur valeurs à court terme	60 039	31 082
		<u>480 717</u>	<u>393 477</u>
	Profits et pertes sur ventes de valeurs	42 048	21 431
	Honoraires de gestion	2 417	1 422
	Autres revenus	132	353
	Total des revenus	<u>525 314</u>	<u>416 683</u>
	Frais d'administration		
	Émoluments et dépenses des administrateurs	8	6
	Traitements et avantages sociaux	3 259	2 881
	Coût du régime de retraite relatif aux services passés	—	1 602
	Frais de déplacement	126	106
	Honoraires professionnels	339	272
	Frais de gestion de créances hypothécaires	646	418
	Frais de banque et de garde de valeurs	189	152
	Assurances fidéjussion et autres	144	170
	Locaux et équipement	920	827
	Documentation et papeterie	130	92
	Autres	129	133
		<u>5 890</u>	<u>6 659</u>
	Solde des revenus	519 424	410 024
	Intérêts sur dépôts à vue et à terme — net	21 478	7 519
	Revenu net de l'exercice	497 946	402 505
	Virement des profits et pertes sur ventes de valeurs à réserve générale (note 7)	42 048	21 431
	Revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation	\$ 455 898	\$ 381 074

Revenus et intérêts à verser aux déposants de l'exercice terminé le 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)	Détenteurs de dépôts		Total
	à vue et à terme	à parti- cipation	
Solde à verser au début	\$ 146	\$100 236	\$ 100 382
Intérêts sur dépôts à vue et à terme et revenu attribué aux détenteurs de dépôts à participation	21 478	455 898	477 376
	21 624	556 134	577 758
Versements	16 963	429 984	446 947
Solde à verser à la fin	<u>\$ 4 661</u>	<u>\$126 150</u>	<u>\$ 130 811</u>

Les notes complémentaires font partie
intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

1. Énoncé des principales conventions comptables

a) Placements

Les placements en actions, les terrains, les créances hypothécaires et les valeurs à court terme sont comptabilisés à leur prix coûtant; les autres placements sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont inscrites selon la date de règlement.

c) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont constitués d'unités conférant à leurs détenteurs une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur des unités de participation à la fin d'un trimestre est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net du fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du trimestre qui suit.

d) Réserve générale

La réserve générale se compose des gains nets réalisés sur ventes de valeurs et de l'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées.

e) Revenus de dividendes

Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription au livre des actionnaires.

f) Immobilisations

Les achats de mobilier et d'équipement ainsi que les frais pour l'amélioration des aires locatives sont imputés aux frais d'administration.

g) Intérêts gagnés sur avances

Les intérêts gagnés sur les avances aux détenteurs de dépôts à participation, aux fonds spécialisés ou au fonds particulier sont déduits des intérêts sur dépôts à vue et à terme.

2. Consolidation

Les états financiers comprennent les comptes du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec et de ses filiales en propriété exclusive, Cadim Inc. et Développements Pasteur Inc. Les fonds spécialisés, le fonds particulier et les portefeuilles à gestion distincte font l'objet d'états financiers séparés.

3. Valeur de réalisation des placements

Au 31 décembre 1978, la valeur de réalisation des placements était de \$5 727 010 000 (1977, \$4 697 157 000).

4. Dépôts

Les sommes reçues par la Caisse de dépôt lui sont confiées sous forme de dépôts à vue, de dépôts à terme ou de dépôts à participation, au gré du déposant. Les dépôts à vue et les dépôts à terme constituent une créance des déposants à l'égard de la Caisse de dépôt et portent intérêt.

Les dépôts à vue et les dépôts à terme du fonds général incluent les dépôts des fonds spécialisés et du fonds particulier, répartis comme suit au 31 décembre:

	1978 (en milliers de dollars)	1977 (en milliers de dollars)
Fonds spécialisés		
Fonds d'obligations (Fonds «O»)	\$ —	\$ 15 485
Fonds d'obligations gouvernementales (Fonds «G»)	5 450	1 632
Fonds d'actions (Fonds «A»)	35 898	13 470
Fonds d'hypothèques (Fonds «H»)	15 799	9 500
Fonds particulier	36 316	10 811
	<u>\$ 93 463</u>	<u>\$ 50 898</u>

5. Répartition du revenu net	À la fin de chaque trimestre, le revenu net du fonds, après déduction du virement à la réserve générale, est réparti entre les détenteurs des dépôts à participation. Au début du nouveau trimestre, ce revenu est versé au compte de dépôts à vue des déposants.		
6. Unités de dépôts à participation	Au 31 décembre 1978, les dépôts à participation sont constitués de 6 382 945 unités (1977, 5 449 535). Au cours de l'exercice, 1 002 350 unités furent émises pour un montant de \$846 619 066 et 68 940 unités, pour un montant de \$58 538 709, furent annulées à la suite de retraits.		
7. Réserve générale	1978	1977	
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	
Solde redressé au début	\$ 77 609	\$ 55 658	
Virement de l'état des revenus et dépenses	42 048	21 431	
	119 657	77 089	
Écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des unités de dépôts à participation annulées	(124)	520	
Solde à la fin	\$ 119 533	\$ 77 609	

La Caisse de dépôt a modifié sa méthode de calcul de la valeur comptable des unités de participation annulées de façon à refléter la valeur comptable moyenne de l'ensemble des unités de dépôts à participation au lieu de celle des unités annulées; les chiffres comparatifs de l'exercice 1977 ont été redressés en conséquence et une régularisation de \$898 000 a été apportée aux postes de dépôts à participation et de réserve générale au 31 décembre 1977.

8. Refonte des règlements	Les articles 19 et 20 de la Charte de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été modifiés par le chapitre 62 des lois de 1977 du Québec sanctionné le 22 décembre 1977. De nouveaux règlements donnant effet à ces modifications ont été établis par le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et soumis à l'approbation du gouvernement vers la fin de 1978; dans l'intervalle, la Caisse de dépôt continue d'appliquer ses règlements actuels.
9. Chiffres comparatifs	Les chiffres de l'état des revenus et dépenses de 1977 ont été redressés pour les rendre comparables à la présentation adoptée en 1978.

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1978 ainsi que l'état des revenus et dépenses et l'état du revenu et intérêts à verser aux déposants de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds général de la Caisse de dépôt ont été effectués conformément à sa charte et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1978 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables particulières énoncées aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a.
Vérificateur général
Québec, le 2 mars 1979

FONDS
SPÉCIALISÉ D'OBLIGATIONS
(Fonds «O»)

Bilan au 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)	Actif	1978	1977
	Placements (note 2)		
	Obligations	\$ 528 520	\$ 384 272
	Valeurs à court terme	57 770	26 674
	Dépôts au fonds général à vue	—	—
	à terme	—	15 485
		<u>586 290</u>	<u>426 431</u>
	Intérêts courus	13 555	9 439
		<u>\$ 599 845</u>	<u>\$ 435 870</u>
	Passif		
	Avances du fonds général	\$ 1 940	\$ 18 967
	Transactions en voie de règlement	2 509	515
		<u>4 449</u>	<u>19 482</u>
	Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
	Dépôts à participation (note 3)	468 674	338 576
	Revenus accumulés (note 4)	126 722	77 812
		<u>595 396</u>	<u>416 388</u>
		<u>\$ 599 845</u>	<u>\$ 435 870</u>

Pour le conseil d'administration,

Marcel Cazavan
Gill Fortier

Revenus et revenus accumulés (note 4) de l'exercice terminé le 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)	Revenus de placements	1978	1977
	Intérêts sur obligations	\$ 44 511	\$ 31 645
	Intérêts sur valeurs à court terme	3 367	1 771
	Intérêts sur dépôts au fonds général — net	2 657	779
		<u>50 535</u>	<u>34 195</u>
	Profits et pertes sur ventes de valeurs	<u>(1 625)</u>	<u>1 135</u>
	Revenu net de l'exercice	<u>48 910</u>	<u>35 330</u>
	Revenus accumulés au début	<u>77 812</u>	<u>42 482</u>
	Revenus accumulés à la fin	<u>\$ 126 722</u>	<u>\$ 77 812</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

1. Énoncé des principales conventions comptables

a) Placements

Les placements en obligations sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti; les valeurs à court terme ainsi que les dépôts au fonds général sont comptabilisés à leur prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont inscrites selon la date de règlement.

c) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont constitués d'unités conférant à leurs détenteurs une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur des unités de participation à la fin de chaque mois est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net de ce fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du mois qui suit.

d) Intérêts payés sur avances

Les intérêts payés sur les avances du fonds général sont déduits des intérêts sur dépôts au fonds général.

2. Valeur de réalisation des placements

Au 31 décembre 1978, la valeur de réalisation des placements était de \$577 942 000 (1977, \$434 843 000).

3. Unités de dépôts à participation

Au 31 décembre 1978, les dépôts à participation sont constitués de 281 577 unités (1977, 216 758). Au cours de l'exercice, 64 819 unités furent émises pour un montant de \$130 098 000 et il n'y a eu aucun retrait.

4. Refonte des règlements

Les articles 19 et 20 de la Charte de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été modifiés par le chapitre 62 des lois de 1977 du Québec sanctionné le 22 décembre 1977. En vertu de ces articles, les détenteurs de dépôts à participation d'un fonds spécialisé s'en partagent le revenu net annuel et la Caisse de dépôt établit par règlement le mode de calcul des réserves à constituer pour ce fonds. Le revenu net annuel, après déduction de telles réserves, doit être intégralement versé aux détenteurs des dépôts à participation du fonds.

De nouveaux règlements donnant effet à ces modifications ont été établis par le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et soumis à l'approbation du gouvernement vers la fin de 1978; dans l'intervalle, la Caisse de dépôt continue d'appliquer ses règlements actuels. En conséquence, le revenu net du fonds spécialisé d'obligations (fonds «O») n'a pas été distribué mais retenu dans ce fonds à titre de revenus accumulés.

5. Frais de gestion

Les frais de gestion du fonds, imputés directement aux participants, se chiffraient à \$517 000 pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978 (1977, \$356 000).

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds spécialisé d'obligations (fonds «O») de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1978 ainsi que l'état des revenus et des revenus accumulés de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds ont été effectués conformément à la charte de la Caisse de dépôt et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1978 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables particulières énoncées aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a.
Vérificateur général
Québec, le 2 mars 1979

FONDS SPÉCIALISÉ
D'OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES
(Fonds «G»)

Bilan au 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)	Actif	1978	1977
	Placements (note 2)		
	Obligations	\$ 92 428	\$ 84 292
	Valeurs à court terme	—	2 953
	Dépôts à vue au fonds général	5 450	1 632
		<u>97 878</u>	<u>88 877</u>
	Intérêts courus	2 758	2 431
		<u>\$ 100 636</u>	<u>\$ 91 308</u>
	Avoir du détenteur de dépôts à participation		
	Dépôts à participation (note 3)	\$ 86 116	\$ 86 116
	Revenus accumulés (note 4)	15 328	6 000
	Écart entre le coût au déposant et la valeur de réalisation des unités de dépôts annulées	(808)	(808)
		<u>\$ 100 636</u>	<u>\$ 91 308</u>

Pour le conseil d'administration,
Marcel Cazavan
Gill Fortier

Revenus et revenus accumulés (note 4) de l'exercice terminé le 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)	Revenus de placements	1978	1977 (note 6)
	Intérêts sur obligations	\$ 8 973	\$ 4 994
	Intérêts sur valeurs à court terme	75	486
	Intérêts sur dépôts au fonds général — net	280	520
		<u>9 328</u>	<u>6 000</u>
	Revenu net de l'exercice	9 328	6 000
	Revenus accumulés au début	6 000	—
		<u>6 000</u>	<u>—</u>
	Revenus accumulés à la fin	\$ 15 328	\$ 6 000
		<u>\$ 15 328</u>	<u>\$ 6 000</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires**1. Énoncé des principales conventions comptables***a) Placements*

Les placements en obligations sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti; les valeurs à court terme ainsi que les dépôts au fonds général sont comptabilisés à leur prix coûtant.

b) Comptabilisation des transactions

Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont inscrites selon la date de règlement.

c) Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont constitués d'unités conférant à leurs détenteurs une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur des unités de participation à la fin de chaque mois est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net de ce fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du mois qui suit.

d) Intérêts payés sur avances

Les intérêts payés sur les avances du fonds général sont déduits des intérêts sur dépôts au fonds général.

2. Valeur de réalisation des placements

Au 31 décembre 1978, la valeur de réalisation des placements était de \$95 478 000 (1977, \$89 910 000).

3. Unités de dépôts à participation

Aux 31 décembre 1978 et 1977, les dépôts à participation sont constitués de 84 816 unités.

4. Refonte des règlements

Les articles 19 et 20 de la Charte de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été modifiés par le chapitre 62 des lois de 1977 du Québec sanctionné le 22 décembre 1977. En vertu de ces articles, les détenteurs de dépôts à participation d'un fonds spécialisé s'en partagent le revenu net annuel et la Caisse de dépôt établit par règlement le mode de calcul des réserves à constituer pour ce fonds. Le revenu net annuel, après déduction de telles réserves, doit être intégralement versé aux détenteurs des dépôts à participation du fonds.

De nouveaux règlements donnant effet à ces modifications ont été établis par le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et soumis à l'approbation du gouvernement vers la fin de 1978; dans l'intervalle, la Caisse de dépôt continue d'appliquer ses règlements actuels. En conséquence, le revenu net du fonds spécialisé d'obligations gouvernementales (fonds «G»), n'a pas été distribué mais retenu dans ce fonds à titre de revenus accumulés. Au 31 décembre 1978, il n'y avait qu'un détenteur de dépôts dans ce fonds.

5. Frais de gestion

Les frais de gestion du fonds, imputés directement au participant, se chiffraient à \$95 000 pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978 (1977, \$67 000).

6. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs de l'état des revenus et des revenus accumulés de 1977 comprennent le résultat des opérations de la période du 15 mars 1977, date de la constitution du fonds, au 31 décembre 1977.

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds spécialisé d'obligations gouvernementales (fonds «G») de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1978 ainsi que l'état des revenus et des revenus accumulés de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds ont été effectués conformément à la charte de la Caisse de dépôt et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1978 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables particulières énoncées aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de la période précédente.

Gérard Larose, c.a.
Vérificateur général
Québec, le 2 mars 1979

**FONDS
SPÉCIALISÉ D'ACTIONS**

(Fonds «A»)

Bilan au 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)	Actif	1978	1977
	Placements (note 2)		
	Actions et valeurs convertibles	\$ 304 251	\$ 215 534
	Valeurs à court terme	—	5 490
	Dépôts au fonds général		
	à vue	35 898	7 985
	à terme	—	5 485
		<u>340 149</u>	<u>234 494</u>
	Revenus de placements courus et à recevoir	3 072	1 632
		<u>\$ 343 221</u>	<u>\$ 236 126</u>
	Passif		
	Transactions en voie de règlement	<u>\$ 3 092</u>	<u>\$ 2 002</u>
	Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
	Dépôts à participation (note 3)	278 796	199 684
	Revenus accumulés (note 4)	61 333	34 440
		<u>340 129</u>	<u>234 124</u>
		<u>\$ 343 221</u>	<u>\$ 236 126</u>

Pour le conseil d'administration,
Marcel Cazavan
Gill Fortier

Revenus et revenus accumulés (note 4) de l'exercice terminé le 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)		1978	1977
	Revenus de placements		
	Dividendes, intérêts sur valeurs convertibles	\$ 14 336	\$ 9 056
	Intérêts sur valeurs à court terme	777	476
	Intérêts sur dépôts au fonds général — net	1 994	870
		<u>17 107</u>	<u>10 402</u>
	Profits et pertes sur ventes de valeurs	<u>9 786</u>	<u>2 113</u>
	Revenu net de l'exercice	<u>26 893</u>	<u>12 515</u>
	Revenus accumulés au début	<u>34 440</u>	<u>21 925</u>
	Revenus accumulés à la fin	<u>\$ 61 333</u>	<u>\$ 34 440</u>

Les notes complémentaires font partie
intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

- 1. Énoncé des principales conventions comptables**
- a) Placements*
Les placements en actions et valeurs convertibles ainsi que les valeurs à court terme et les dépôts au fonds général sont comptabilisés à leur prix coûtant.
- b) Comptabilisation des transactions*
Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont inscrites selon la date de règlement.
- c) Dépôts à participation*
Les dépôts à participation sont constitués d'unités conférant à leurs détenteurs une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur des unités de participation à la fin de chaque mois est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net de ce fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du mois qui suit.
- d) Revenus de dividendes*
Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription au livre des actionnaires.
- e) Intérêts payés sur avances*
Les intérêts payés sur les avances du fonds général sont déduits des intérêts sur dépôts au fonds général.
- 2. Valeur de réalisation des placements**
Au 31 décembre 1978, la valeur de réalisation des placements était de \$403 312 000 (1977, \$240 251 000).
- 3. Unités de dépôts à participation**
Au 31 décembre 1978, les dépôts à participation sont constitués de 217 883 unités (1977, 166 044). Au cours de l'exercice, 51 839 unités furent émises pour un montant de \$79 112 000 et il n'y a eu aucun retrait.
- 4. Refonte des règlements**
Les articles 19 et 20 de la Charte de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été modifiés par le chapitre 62 des lois de 1977 du Québec sanctionné le 22 décembre 1977. En vertu de ces articles, les détenteurs de dépôts à participation d'un fonds spécialisé s'en partagent le revenu net annuel et la Caisse de dépôt établit par règlement le mode de calcul des réserves à constituer pour ce fonds. Le revenu net annuel, après déduction de telles réserves, doit être intégralement versé aux détenteurs des dépôts à participation du fonds.
De nouveaux règlements donnant effet à ces modifications ont été établis par le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et soumis à l'approbation du gouvernement vers la fin de 1978; dans l'intervalle, la Caisse de dépôt continue d'appliquer ses règlements actuels. En conséquence, le revenu net du fonds spécialisé d'actions (fonds «A») n'a pas été distribué mais retenu dans ce fonds à titre de revenus accumulés.
- 5. Frais de gestion**
Les frais de gestion du fonds, imputés directement aux participants, se chiffraient à \$477 000 pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978 (1977, \$286 000).

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds spécialisé d'actions (fonds «A») de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1978 ainsi que l'état des revenus et des revenus accumulés de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds ont été effectués conformément à la charte de la Caisse de dépôt et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1978 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables particulières énoncées aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a.
Vérificateur général
Québec, le 2 mars 1979

FONDS
SPÉCIALISÉ D'HYPOTHÈQUES
(Fonds «H»)

Bilan au 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)	Actif	1978	1977
	Placements (note 2)		
	Créances hypothécaires	\$ 336 019	\$ 225 092
	Valeurs à court terme	10 697	60 951
	Dépôts au fonds général		
	à vue	4 399	—
	à terme	11 400	9 500
		<u>362 515</u>	<u>295 543</u>
	Intérêts courus	4 938	4 493
		<u>\$ 367 453</u>	<u>\$ 300 036</u>
	Passif		
	Avances du fonds général	\$ —	\$ 18 916
	Dépôts des emprunteurs hypothécaires	155	356
		<u>155</u>	<u>19 272</u>
	Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
	Dépôts à participation (note 3)	279 611	225 682
	Revenus accumulés (note 4)	87 687	55 082
		<u>367 298</u>	<u>280 764</u>
		<u>\$ 367 453</u>	<u>\$ 300 036</u>

Pour le conseil d'administration,
Marcel Cazavan
Gill Fortier

Revenus et revenus accumulés (note 4) de l'exercice terminé le 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)	Revenus de placements	1978	1977
	Intérêts sur créances hypothécaires — net (note 5)	\$ 28 781	\$ 18 556
	Intérêts sur valeurs à court terme	2 428	5 486
	Intérêts sur dépôts au fonds général — net	1 396	(158)
	Revenu net de l'exercice	<u>32 605</u>	<u>23 884</u>
	Revenus accumulés au début	<u>55 082</u>	<u>31 198</u>
	Revenus accumulés à la fin	<u>\$ 87 687</u>	<u>\$ 55 082</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

- 1. Énoncé des principales conventions comptables**
- a) Placements*
Les créances hypothécaires négociées directement par la Caisse de dépôt avec les emprunteurs sont comptabilisées au prix coûtant; celles qui sont négociées en bloc avec des tiers sont comptabilisées à leur prix coûtant amorti. Les valeurs à court terme et les dépôts au fonds général sont comptabilisés à leur prix coûtant.
- b) Dépôts à participation*
Les dépôts à participation sont constitués d'unités conférant à leurs détenteurs une participation proportionnelle dans l'avoir net et le revenu net du fonds. La valeur des unités de participation à la fin d'un trimestre est établie d'après la valeur de réalisation de l'avoir net de ce fonds, divisée par le nombre total des unités en cours à cette date; elle sert de prix d'émission ou d'annulation au début du trimestre qui suit.
- c) Intérêts payés sur avances*
Les intérêts payés sur les avances du fonds général sont déduits des intérêts sur dépôts au fonds général.
- 2. Valeur de réalisation des placements**
Au 31 décembre 1978, la valeur de réalisation des placements était de \$355 752 000 (1977, \$295 423 000).
- 3. Unités de dépôts à participation**
Au 31 décembre 1978, les dépôts à participation sont constitués de 183 466 unités (1977, 154 685). Au cours de l'exercice, 28 781 unités furent émises pour un montant de \$53 929 000 et il n'y a eu aucun retrait.
- 4. Refonte des règlements**
Les articles 19 et 20 de la Charte de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été modifiés par le chapitre 62 des lois de 1977 du Québec sanctionné le 22 décembre 1977. En vertu de ces articles, les détenteurs de dépôts à participation d'un fonds spécialisé s'en partagent le revenu net annuel et la Caisse de dépôt établit par règlement le mode de calcul des réserves à constituer pour ce fonds. Le revenu net annuel, après déduction de telles réserves, doit être intégralement versé aux détenteurs des dépôts à participation du fonds.
De nouveaux règlements donnant effet à ces modifications ont été établis par le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et soumis à l'approbation du gouvernement vers la fin de 1978; dans l'intervalle, la Caisse de dépôt continue d'appliquer ses règlements actuels. En conséquence, le revenu net du fonds spécialisé d'hypothèques (fonds «H») n'a pas été distribué mais retenu dans ce fonds à titre de revenus accumulés.
- 5. Frais de gestion de créances hypothécaires**
Des frais de gestion de créances hypothécaires administrées par des tiers, au montant de \$334 000 (1977, \$204 000) sont déduits des intérêts sur créances hypothécaires.
- 6. Frais de gestion**
Les frais de gestion du fonds, imputés directement aux participants, se chiffraient à \$505 000 pour l'exercice terminé le 31 décembre 1978 (1977, \$382 000).

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds spécialisé d'hypothèques (fonds «H») de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1978 ainsi que l'état des revenus et des revenus accumulés de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds ont été effectués conformément à la charte de la Caisse de dépôt et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1978 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables particulières énoncées aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a.
Vérificateur général
Québec, le 2 mars 1979

FONDS PARTICULIER

Bilan au 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)	Actif	1978	1977
	Placements (note 2)		
	Obligations	\$ 455 957	\$ 286 471
	Valeurs à court terme	—	4 908
	Dépôts au fonds général		
	à vue	12 316	811
	à terme	24 000	10 000
		<u>492 273</u>	<u>302 190</u>
	Intérêts courus et à recevoir	11 342	7 593
		<u>\$ 503 615</u>	<u>\$ 309 783</u>
	Passif		
	Compte à payer (note 3)	\$ 4	\$ 22
	Transactions en voie de règlement	950	—
	Revenu net à verser au déposant (note 4)	37 899	23 171
		<u>38 853</u>	<u>23 193</u>
	Avoir du détenteur de dépôts à participation (note 5)		
	Dépôts à participation (note 4)	464 762	286 590
		<u>\$ 503 615</u>	<u>\$ 309 783</u>
			Pour le conseil d'administration, Marcel Cazavan Gill Fortier
Revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 décembre 1978 (en milliers de dollars)	Revenus	1978	1977
	Revenus de placements		
	Intérêts sur obligations et valeurs à court terme	\$ 36 811	\$ 21 378
	Intérêts sur dépôts au fonds général — net	1 562	1 276
		<u>38 373</u>	<u>22 654</u>
	Profits et pertes sur ventes de valeurs	(91)	589
		<u>38 282</u>	<u>23 243</u>
	Dépenses		
	Frais de gestion et de garde de valeurs (note 3)	383	72
	Revenu net de l'exercice à verser au détenteur de dépôts à participation	<u>\$ 37 899</u>	<u>\$ 23 171</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

- 1. Énoncé des principales conventions comptables**
- a) Placements*
Les placements en obligations sont comptabilisés à leur prix coûtant amorti; les valeurs à court terme ainsi que les dépôts au fonds général sont comptabilisés à leur prix coûtant.
- b) Comptabilisation des transactions*
Les transactions d'achats et de ventes de valeurs sont inscrites selon la date de règlement.
- c) Intérêts payés sur avances*
Les intérêts payés sur les avances du fonds général sont déduits des intérêts sur dépôts au fonds général.
- 2. Valeur de réalisation des placements**
Au 31 décembre 1978, la valeur de réalisation des placements était de \$484 954 000 (1977, \$310 196 000).
- 3. Frais de gestion et de garde de valeurs**
Des frais de garde à payer au montant de \$18 000 (1977, \$14 000) ne sont pas inscrits au 31 décembre 1978; la pratique de la Caisse de dépôt est d'enregistrer ce genre de frais dans le trimestre subséquent.
- 4. Règlements régissant les fonds particuliers**
Conformément aux dispositions du chapitre 62 des lois de 1977 du Québec sanctionné le 22 décembre 1977, la Caisse de dépôt peut recevoir des dépôts à participation dans des fonds particuliers. Les fonds particuliers n'ont chacun qu'un déposant et peuvent être constitués de différentes catégories de placements. Les règlements régissant les opérations de ces fonds ont été établis par le conseil d'administration de la Caisse de dépôt et soumis à l'approbation du gouvernement vers la fin de 1978.
D'ici l'approbation de ces règlements par le gouvernement, le revenu net de l'exercice est versé, au début de l'exercice suivant, au compte de dépôts à vue du détenteur de dépôts à participation. Les chiffres de 1977 ont été redressés pour les rendre comparables à ceux de 1978.
- 5. Avoir du détenteur de dépôts à participation**
Le détenteur des dépôts à participation de ce fonds particulier est la Commission des accidents du travail du Québec.

Rapport du vérificateur

J'ai vérifié le bilan du fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 1978 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, les placements et les opérations financières du fonds ont été effectués conformément à la charte de la Caisse de dépôt et ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de ce fonds au 31 décembre 1978 ainsi que les résultats de ses opérations de l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les conventions comptables particulières énoncées aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Gérard Larose, c.a.
Vérificateur général
Québec, le 2 mars 1979

RENSEIGNEMENTS **STATISTIQUES**

Table des matières

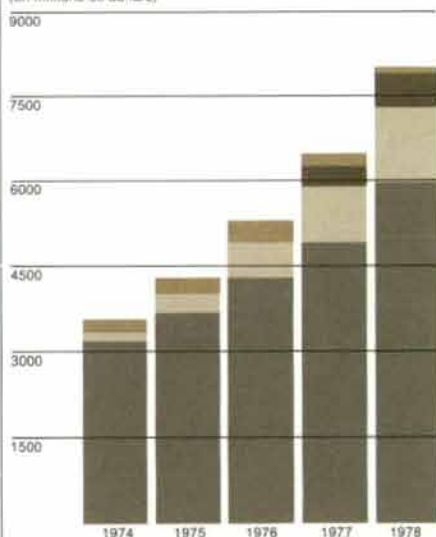
42-45 Ensemble des fonds
42 Graphiques sur l'évolution des fonds
43 Relevé des placements
46-51 Fonds général
46 Graphiques sur l'évolution du fonds
47 Relevé des placements
50 Relevé des immeubles
52-55 Fonds spécialisés
52 Graphiques sur l'évolution des fonds
53 Relevé des placements
56-57 Fonds particulier
57 Relevé des placements
58-59 Avoir des déposants
59 Répartition de l'avoir des déposants
60-63 Rétrospective financière des dix dernières années

ENSEMBLE DES FONDS

Graphique 6
Biens sous gestion

Portefeuilles à gestion distincte
Fonds particulier
Fonds spécialisés
Fonds général

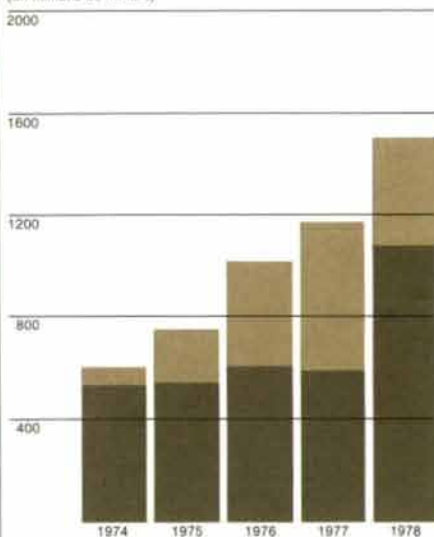
(en millions de dollars)



Graphique 7
Accroissement net des biens sous gestion

Autres fonds et portefeuilles
Fonds général

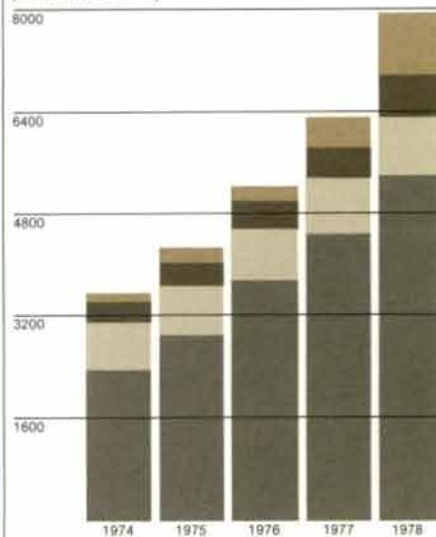
(en millions de dollars)



Graphique 8
Placements

Dépôts et valeurs à court terme
Immeubles et créances hypothécaires
Actions et valeurs convertibles
Obligations

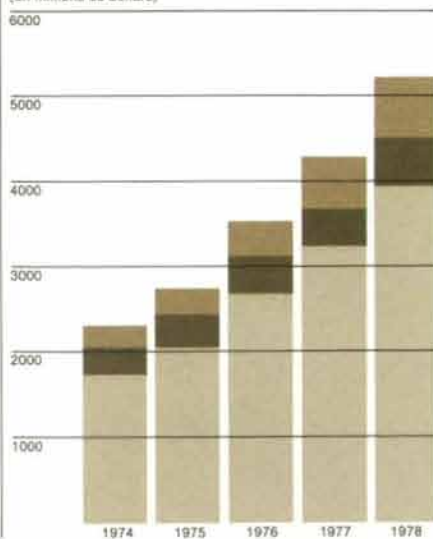
(en millions de dollars)



Graphique 9
Placements à long terme effectués au Québec

Immeubles et créances hypothécaires
Obligations municipales et scolaires
Obligations émises, garanties ou subventionnées par le gouvernement du Québec

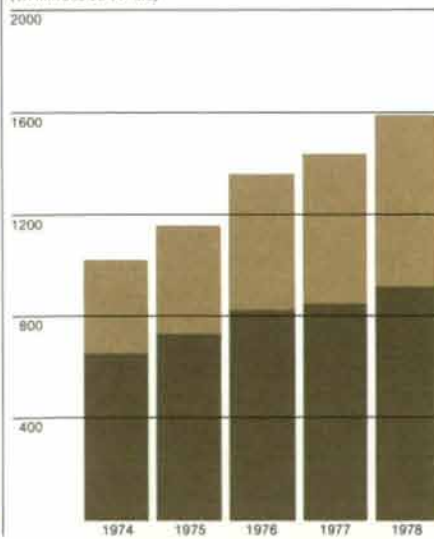
(en millions de dollars)



Graphique 10
Placements et investissements dans des entreprises canadiennes

Obligations
Actions et valeurs convertibles

(en millions de dollars)



Graphique 11
Obligations du secteur public québécois par rapport aux placements à long terme

(en pourcentage)

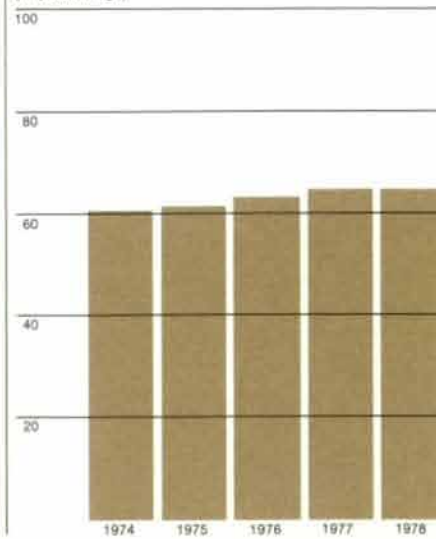


Tableau 8
Ensemble des fonds
Relevé des placements
au 31 décembre 1978
(en millions de dollars)

Valeur comptable %	Catégories	Fonds général \$	Fonds spécialisés \$	Fonds particulier \$	Portefeuilles à gestion distincte \$	Total ⁽¹⁾		Variation nette en 1978 (valeur comptable) \$
						Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	
Placements à long terme	Obligations							
	Émises ou garanties par le gouvernement du Canada							
2,83	Gouvernement du Canada	122,3	59,5	40,5	2,1	228,4	224,4	98,6
—	Autres	—	—	—	0,2	0,2	0,2	—
2,83		122,3	59,5	40,5	2,3	228,6	224,6	98,6
	Émises ou garanties par le gouvernement du Québec							
30,64	Gouvernement du Québec	1 934,8	250,0	192,9	48,7	2 453,9	2 426,4	558,9
14,49	Hydro-Québec	1 016,4	58,7	53,2	18,8	1 168,5	1 147,1	183,7
1,73	Autres	119,4	10,9	5,0	2,0	138,3	137,3	(20,0)
46,86		3 070,6	319,6	251,1	69,5	3 760,7	3 710,8	722,6
	Garanties par octroi							
1,27	Cegeps	64,0	19,5	11,6	5,5	103,4	100,6	(0,8)
0,86	Hôpitaux	41,5	12,8	3,0	10,7	69,2	68,0	(4,5)
1,20	Universités	52,5	18,3	20,1	4,4	97,3	95,3	14,9
3,33		158,0	50,6	34,7	20,6	269,9	263,9	9,6
	Municipales et scolaires							
4,30	Municipalités	176,1	72,0	38,4	54,1	350,2	340,6	17,9
2,68	Commissions scolaires	138,7	20,6	26,6	26,1	217,6	212,0	9,0
6,98		314,8	92,6	65,0	80,2	567,8	552,6	26,9
0,01	Autres gouvernements	—	—	—	0,7	0,7	0,7	(1,2)
8,56	Compagnies	495,5	98,6	64,7	18,9	686,3	677,7	84,7
68,57	Total des obligations	4 161,2	620,9	456,0	192,2	5 514,0	5 430,3	941,2
	Actions et valeurs convertibles							
2,29	Mines et métaux	126,7	54,2	—	0,1	—	181,0	23,9
0,06	Aurifères	2,1	2,4	—	—	—	4,5	(0,6)
1,34	Pétrole et gaz naturel	67,7	37,4	—	0,5	—	105,6	1,6
0,51	Papiers et produits forestiers	25,4	15,1	—	0,2	—	40,7	(8,2)
0,86	Produits de consommation	47,0	21,1	—	0,2	—	68,3	10,6
1,34	Production industrielle	71,2	33,5	—	1,6	—	106,3	12,2
0,08	Immeuble et construction	6,1	0,1	—	—	—	6,2	(2,0)
0,53	Transports	26,1	15,6	—	—	—	41,7	5,4
0,41	Pipe-lines	21,4	11,0	—	—	—	32,4	(7,0)
1,18	Services publics	60,8	32,6	—	0,2	—	93,6	14,5
0,15	Communications	9,0	3,0	—	—	—	12,0	7,0
0,58	Distribution et services	33,5	12,3	—	0,3	—	46,1	7,0
2,03	Services financiers	100,3	60,6	—	—	—	160,9	18,4
0,26	Sociétés de gestion	15,5	5,3	—	—	—	20,8	(4,1)
11,62	Total des actions et valeurs convertibles	612,8	304,2	—	3,1	—	920,1	78,7
	Placements hypothécaires							
	Habitations							
3,83	Hypothèques assurées	56,8	245,3	—	0,8	—	302,9	78,7
0,24	Hypothèques ordinaires	7,6	11,6	—	—	—	19,2	(1,4)
4,07		64,4	256,9	—	0,8	—	322,1	77,3
3,64	Immeubles commerciaux	228,5	59,9	—	—	—	288,4	74,9
0,53	Bâtiments industriels	22,4	19,2	—	—	—	41,6	4,2
8,24	Total des placements hypothécaires	315,3	336,0	—	0,8	—	652,1	156,4
	Placements immobiliers							
0,19	Terrains	15,2	—	—	—	—	15,2	0,1
0,13	Terrains et bâtiments	10,2	—	—	—	—	10,2	(0,1)
0,32	Total des placements immobiliers	25,4	—	—	—	—	25,4	—
88,75	Total des placements à long terme	5 114,7	1 261,1	456,0	196,1	—	7 027,9	1 176,3
Valeurs à court terme		729,1	68,5	—	—	750,4	797,6	361,4
Dépôts au fonds général		—	57,2	36,3	—	93,5	93,5	42,6
Total des placements de l'ensemble des fonds	100,00	5 843,8	1 386,8	492,3	196,1	—	7 919,0	1 580,3

(1) Les placements des divers fonds et portefeuilles font l'objet d'une comptabilité séparée.

Répartition des placements à long terme
(en pourcentage)

67,62	Secteur public	71,67	41,41	85,81	88,32	—	67,62	72,80
32,38	Secteur privé	28,33	58,59	14,19	11,68	—	32,38	27,20
100,00		100,00	100,00	100,00	100,00	—	100,00	100,00

Le tableau 8 présente la synthèse de l'ensemble des placements au 31 décembre 1978; leur valeur comptable atteignait alors \$7919 millions, soit une hausse de \$1580,3 millions au regard de l'exercice antérieur.

Selon l'article 42 de la charte de la Caisse de dépôt, les placements en actions, les terrains, les créances et les valeurs à court terme doivent être comptabilisés à leur prix coûtant; les obligations, les immeubles et autres placements sont inscrits à leur prix coûtant amorti. Chaque fois qu'il est possible de l'établir, la valeur de réalisation doit être indiquée. On la trouvera aux tableaux 9, 11 et 12 pour chacun des six fonds. Elle est calculée d'après les cotes financières et boursières et les taux d'intérêt en vigueur sur le marché hypothécaire à la fin de l'exercice. Lorsqu'il n'existe pas de marché ou de cote valable pour un actif, la Caisse de dépôt l'évalue d'après un critère de rendement ou lui attribue sa valeur comptable.

Fonds et portefeuilles

Les fonds sont au nombre de six: le fonds général, dont l'existence remonte à 1966; les trois fonds spécialisés d'obligations (Fonds «O»), d'actions (Fonds «A») et d'hypothèques (Fonds «H»), tous créés en août 1970; le fonds spécialisé d'obligations gouvernementales (Fonds «G»), constitué en mars 1977; enfin, le fonds particulier, mis sur pied en décembre 1977.

Quant aux portefeuilles à gestion distincte, la Caisse de dépôt n'en gère que depuis 1970; les valeurs qui en font partie sont administrées en vue d'une liquidation à plus ou moins brève échéance.

Le fonds général et les quatre fonds spécialisés fonctionnent selon les principes qui régissent les caisses communes. Les détenteurs de dépôts à participation se partagent trimestriellement, en proportion du nombre d'unités détenues, le revenu qui est attribué suivant le mode de calcul établi en vertu des règlements de la Caisse de dépôt. Par ailleurs, l'avoir d'un fonds particulier n'appartient qu'à un seul déposant.

Tendances

Les graphiques ci-contre illustrent l'évolution de tous les fonds et placements sous gestion de la Caisse de dépôt au cours des cinq dernières années. Il ressort que durant cette période le total des biens sous gestion est passé de quelque \$3 milliards à la fin de 1973 à près de \$8 milliards au 31 décembre 1978.

Le graphique 9 révèle qu'en fin d'exercice les titres entièrement québécois représentaient plus de 74% des fonds et portefeuilles de la Caisse de dépôt.

Le graphique 10 indique que le total des placements dans des entreprises canadiennes va croissant. De fait, la diminution des investissements en actions survenue au fonds général depuis deux ans a été largement compensée par l'augmentation enregistrée au fonds spécialisé d'actions (Fonds «A»).

Enfin, on notera au graphique 11 que la proportion des obligations du secteur public québécois est demeurée constante au cours des deux dernières années et qu'elle représente un peu moins des deux tiers des placements.

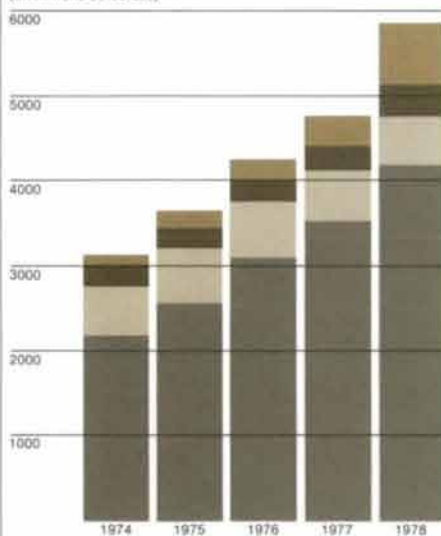
FONDS GÉNÉRAL

Graphique 12

Composition des placements

- Valeurs à court terme
- Immeubles et créances hypothécaires
- Actions et valeurs convertibles
- Obligations

(en millions de dollars)

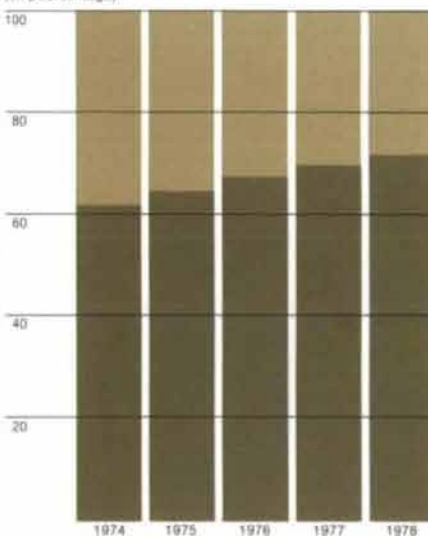


Graphique 13

Répartition des placements à long terme

- Secteur privé
- Secteur public

(en pourcentage)

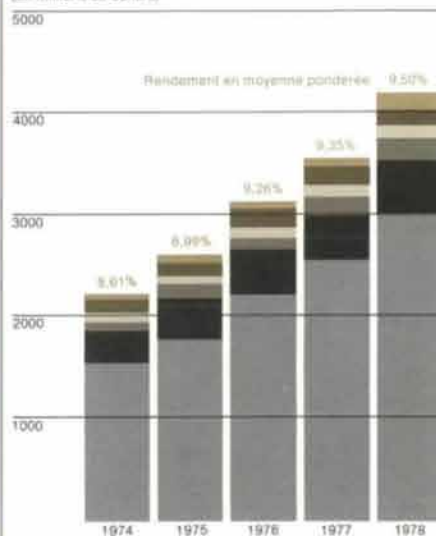


Graphique 14

Obligations

- Gouvernement du Canada et garanties
- Garanties par octroi
- Scolaires
- Municipales
- Compagnies
- Gouvernement du Québec et garanties

(en millions de dollars)

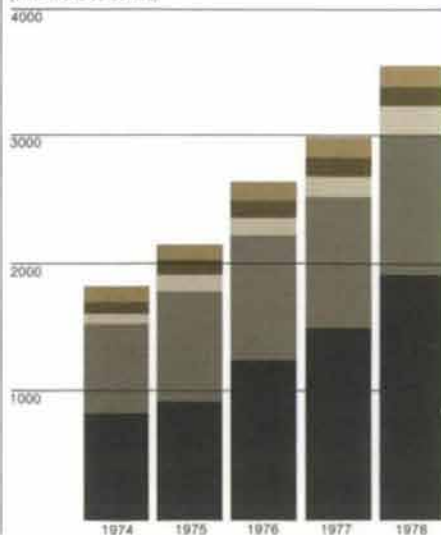


Graphique 15

Obligations du secteur public québécois

- Garanties par octroi
- Scolaires
- Municipales
- Hydro-Québec et autres
- Gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

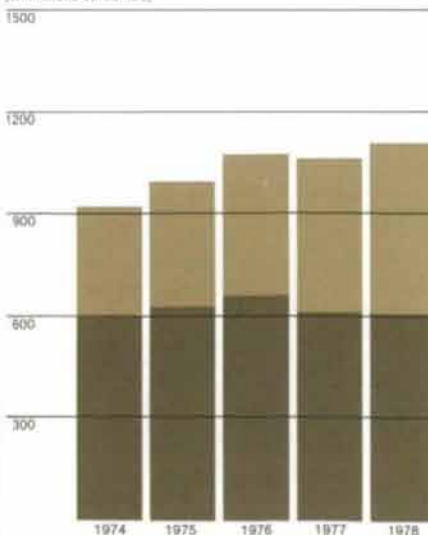


Graphique 16

Placements et investissements dans des entreprises canadiennes

- Obligations
- Actions et valeurs convertibles

(en millions de dollars)



Graphique 17

Gains nets accumulés sur ventes de valeurs

(en millions de dollars)

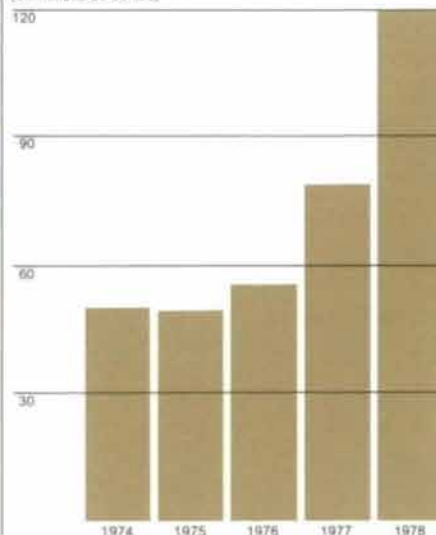


Tableau 9
Fonds général
Relevé des placements
au 31 décembre 1978
(en milliers de dollars)

	Valeur comptable %	Catégories	Nombre	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Valeur de réalisation \$	Rendement ⁽¹⁾ %	Variation nette en 1978 (valeur comptable) \$
Placements à long terme	2,09	Obligations						
		Gouvernement du Canada	1	123 925	122 301	118 779	9,60	40 800
		Émises ou garanties par le gouvernement du Québec						
	33,11	Gouvernement du Québec	1	1 959 092	1 934 820	1 824 696	9,54	426 066
	17,39	Hydro-Québec	1	1 036 788	1 016 394	927 849	9,17	121 440
	2,04	Autres	8	120 254	119 347	114 625	9,95	(15 819)
	52,54		10	3 116 134	3 070 561	2 867 170	9,43	531 687
		Garanties par octroi						
	1,10	Cegeps	34	65 687	64 061	60 506	9,40	(196)
	0,71	Hôpitaux	41	42 246	41 508	38 046	8,94	(2 398)
	0,90	Universités	9	53 536	52 463	50 192	9,93	4 312
	2,71		84	161 469	158 032	148 744	9,46	1 718
		Municipales et scolaires						
	3,02	Municipalités	140	181 689	176 104	164 482	9,52	2 882
	2,37	Commissions scolaires	106	142 816	138 683	130 717	9,55	7 589
	5,39		246	324 505	314 787	295 199	9,53	10 471
	8,48	Compagnies	129	501 303	495 467	472 971	9,91	50 682
	71,21	Total des obligations	470	4 227 336	4 161 148	3 902 863	9,50	635 358
		Actions et valeurs convertibles						
	2,17	Mines et métaux	16	—	126 677	126 347	3,70	7 709
	0,04	Aurifères	1	—	2 108	1 988	3,21	(285)
	1,16	Pétrole et gaz naturel	13	—	67 684	94 423	4,72	(8 305)
	0,43	Papiers et produits forestiers	9	—	25 339	39 326	10,75	(5 602)
	0,80	Produits de consommation	12	—	47 038	54 714	5,07	5 397
	1,22	Production industrielle	21	—	71 167	74 687	3,85	2 528
	0,10	Immeuble et construction	4	—	6 143	5 023	3,08	(1 908)
	0,45	Transports	4	—	26 075	44 040	7,73	37
	0,37	Pipe-lines	4	—	21 464	30 845	9,05	(6 524)
	1,04	Services publics	7	—	60 785	80 860	9,32	385
	0,15	Communications	6	—	8 930	10 075	1,83	4 361
	0,57	Distribution et services	16	—	33 524	45 118	4,43	2 647
	1,72	Services financiers	12	—	100 329	145 775	7,07	(540)
	0,27	Sociétés de gestion	6	—	15 504	23 948	4,63	(5 409)
	10,49	Total des actions et valeurs convertibles	131	—	612 767	777 169	5,72	(5 509)
		Placements hypothécaires						
		Habitations						
	0,97	Hypothèques assurées	45	—	56 791	50 387		1 582
	0,13	Hypothèques ordinaires	7	—	7 596	6 730		(342)
	1,10		52	—	64 387	57 117		1 240
	3,91	Immeubles commerciaux	53	—	228 502	212 618		44 645
	0,38	Bâtiments industriels	17	—	22 450	21 707		(88)
	5,39	Total des placements hypothécaires	122	—	315 339	291 442	10,00	45 797
		Placements immobiliers						
	0,26	Terrains	30	—	15 164	16 163		95
	0,17	Terrains et bâtiments	12	—	10 257	10 257		(69)
	0,43	Total des placements immobiliers	42	—	25 421	26 420	8,60	26
	87,52	Total des placements à long terme	—	—	5 114 675	4 997 894	9,04	675 672
Valeurs à court terme	12,48			683 164	729 116	729 116	10,19	402 247
Total des placements du fonds général	100,00		—	—	5 843 791	5 727 010	9,21	1 077 919

(1) Le rendement est exprimé en moyenne pondérée; il ne tient pas compte des profits et pertes sur ventes de valeurs.

Le tableau 9 révèle que les placements du fonds général ont augmenté de \$1077,9 millions durant l'exercice et que leur valeur comptable atteignait \$5843,8 millions au 31 décembre 1978 au regard d'une valeur de réalisation de \$5727 millions.

Les obligations constituent toujours l'élément dominant du portefeuille avec 71,2% au regard de 73,9% l'an dernier. La variation s'explique principalement par la proportion supérieure des valeurs à court terme à la fin de 1978. En effet, 12,5% des placements du portefeuille se trouvaient alors sous cette forme comparativement à 6,9% au terme de l'année 1977. Jamais dans le passé les valeurs à court terme n'ont-elles atteint ce niveau en fin d'exercice. Cette situation découle à la fois de la politique stratégique, de fortes rentrées de fonds et de l'ampleur des engagements. De plus, le produit de ventes importantes d'actions a ajouté à la masse déjà considérable des liquidités.

Valeur des unités

La valeur de réalisation de chacune des 6 382 945 unités de dépôts à participation émises et en cours au 31 décembre 1978 s'établissait à \$848,98 comparativement à \$850,91 à la fin de l'exercice précédent. Le rendement sur la moyenne des dépôts à participation en 1978 a été de 9% au regard de 8,65% en 1977.

Tendances

Les graphiques ci-contre dégagent les tendances de certains éléments importants du fonds au cours des cinq dernières années. Il est en particulier intéressant de noter qu'au cours de cette période, la proportion des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Québec est demeurée relativement stable dans l'ensemble du portefeuille.

D'ailleurs, c'est dans le fonds général que cette proportion y est la plus élevée; au 31 décembre 1978, elle représentait 52,5% des placements. Les dépôts à participation du fonds étaient alors détenus dans une proportion de 95,2% par la Régie des rentes du Québec. Quant au solde de 4,8%, il se répartissait entre la Régie de l'assurance automobile du Québec (3,7%), la Commission des accidents du travail du Québec (environ 1%), le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Tableau 10
Fonds général
 Relevé des immeubles
 détenus au 31 décembre 1978
 et loués en vertu de baux à long terme
 (article 41d de la charte)

Localités	Terrains et bâtiments	Coût	Valeur comptable nette
Baie d'Urfé	Lots (327-1, ptie 58-1 et ptie 343) de la paroisse de Sainte-Anne	\$ 831 813	\$ 780 690
Dorval	Lots (87 et 88) de la paroisse de Pointe-Claire	725 000	686 463
Jonquière	Lot (29-1) rang 4, Canton Jonquière	809 000	801 297
Laval	Lots (352-1-19, 20, 21, 22) de la paroisse de Saint-Martin	170 000	167 231
Laval	Lot (616-3) de la paroisse de Saint-Martin	900 000	831 032
Laval	Lots (616-7, 617-3) de la paroisse de Saint-Martin	1 452 516	1 329 700
Pointe-Claire	Lot (130-17) de la paroisse de Pointe-Claire	580 000	540 608
Pointe-Claire	Lots (116-7, 117-6) de la paroisse de Pointe-Claire	1 300 000	1 196 001
Sainte-Foy	Lots (86-51, 87-122, 91-48) de la paroisse de Sainte-Foy	653 000	594 046
Saint-Laurent	Lots (477-3, 475-413) de la paroisse de Saint-Laurent	1 400 000	1 256 843
Sherbrooke	Lots (113-5-1-1, 113-5-2-1, 113-11, 113-12-1, 113-12-2, 113-22, 113-23) du Canton d'Orford	425 000	413 332
Ville Mont-Royal	Lot (577-4) de la paroisse de Saint-Laurent	1 712 639	1 660 005
Total partiel		\$10 958 968	\$10 257 248

Tableau 10 (suite)

Localités	Terrains	Coût	Valeur comptable nette
Alma	Lots (36-B-1, 37-1 rang 4) du Canton Labarre	\$ 300 000	\$ 300 000
Baie Comeau	Lots (9-240, 241) de la ville de Lallèche, Saguenay	40 000	40 000
Cap-de-la-Madeleine	Lots (552-5, 6, 7, 553-4, 5, 6, 554-21, 22) aux plan et livres de renvois officiels du comté de Champlain, maintenant incorporé à la cité du Cap-de-la-Madeleine	200 000	200 000
Côte Saint-Luc	Lot (101-141) de la municipalité de la paroisse de Montréal	80 000	80 000
Dollard-des-Ormeaux	Lot (244-145) de la paroisse de Sainte-Geneviève	53 000	53 000
Hull	Lots (345, 346, 355, moitié nord du lot 358 et moitié nord du lot 356) du quartier 5	150 000	150 000
Hull	Lots (244-626, 244-363, 364, 365, 366, 244-408, 409, 410, 244 ptie 595) du quartier 1	560 000	560 000
Laval	Lots (654-20, 21, 22, 23, ptie 654-57) de la paroisse de Saint-Martin	84 000	84 000
Longueuil	Lot (ptie 68-69) de la paroisse de Saint-Antoine	\$ 500 000	\$ 500 000
Montréal	Lots (816, 817-1, 817-2, 818, 819, 820-1, 820-2, 821-1, 821-2, 1261, 1262) du quartier Saint-Jacques	2 400 000	2 400 000
Montréal	Lots (1282, 1282-1, 1283 ptie N.O.) de la paroisse de Saint-Antoine	700 000	700 000
Montréal	Lots (182-1 et 2) du quartier Saint-Laurent	250 000	250 000
Montréal	Lots (10-274A à 277A, 275 à 277, ptie 278, ptie 287, 291 et 294, 291A à 293A, et ptie 294A) du Village incorporé de la Côte Saint-Louis	230 000	230 000
Montréal	Lots (1275 à 1279) de la paroisse de Saint-Antoine	600 000	600 000
Montréal	Lots (1286, 1287, 1288, 1289, 1290, (-1-6) 1297A, 1297B, 1297B-1, 1297C, 1297D, 1901) de la paroisse de Saint-Antoine	1 275 000	1 275 000
Québec	Lots (509-1058-2, 509-1085, 1104 et 1105) de la paroisse de Saint-Roch Nord	32 000	32 000
Québec	Lots (509-1092, 1106, 1107) de la paroisse de Saint-Roch Nord	26 000	26 000
Québec	Lot (ptie 417-4) de la paroisse de Saint-Roch Nord	66 680	66 680
Québec	Lots (227 N.S., 227-379, 380, 381, 227-382, 227-361-3) de la paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery	3 837 903	3 837 903
Québec	Lot (4536 et 4547) du quartier Montcalm	2 500 000	2 500 000
Québec	Lots (585-46, 585-54-3, 585-54-7, 585-54-4, 585-49-2, 585-49-1, 585-53-4-4) de la paroisse de Saint-Roch Nord	85 000	85 000
Québec	Lot (faisant partie 47) de la paroisse de Québec, banlieue	275 000	275 000
Rimouski	Lot (548-56-101) de la paroisse de Saint-Germain	163 000	163 000
Rivière-du-Loup	Lots (202-255, 246, 247, 248, 239-240) de la ville de Fraserville	155 000	155 000
Sainte-Foy	Lot (61-55) de la paroisse de Sainte-Foy	100 000	100 000
Sainte-Foy	Lot (403-540) de la paroisse de Sainte-Foy	40 000	40 000
Sainte-Foy	Lot (110-1) de la paroisse de Sainte-Foy	78 029	78 029
Sept-Îles	Lots (16-1-38 et 16-1-39) (ptie N.S. 2660) rang 2, village de Sept-Îles, Canton Letellier	280 000	280 000
Sept-Îles	Lot (497 ptie 2) rang 2, village de Sept-Îles, Canton Letellier	71 500	71 500
Sept-Îles	Lots (1842-1, 1493-1) rang 2, village de Sept-Îles, Canton Letellier	31 500	31 500
	Total partiel	\$15 163 612	\$15 163 612
	Total des immeubles	\$26 122 580	\$25 420 860

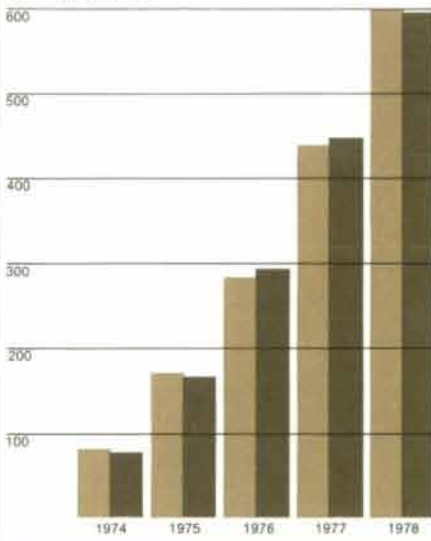
FONDS SPÉCIALISÉS

Graphique 18

Actif du fonds «O»

■ Valeur comptable
■ Valeur de réalisation

(en millions de dollars)



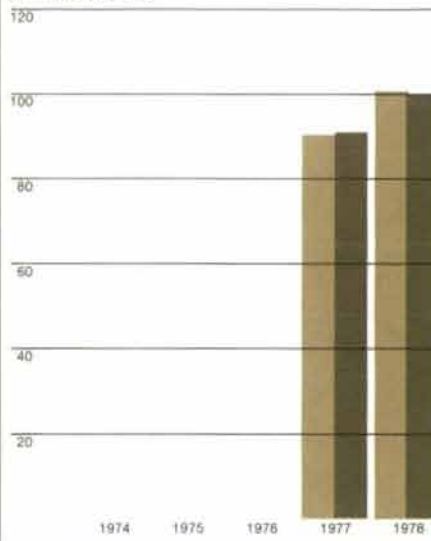
Graphique 19

Actif du fonds «G»

Note: Le fonds «G» a été créé en 1977.

■ Valeur comptable
■ Valeur de réalisation

(en millions de dollars)

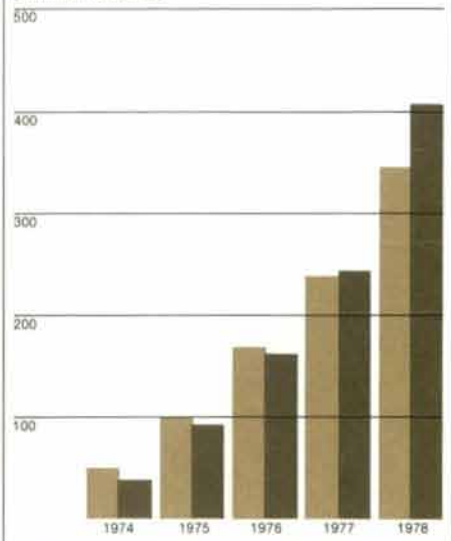


Graphique 20

Actif du fonds «A»

■ Valeur comptable
■ Valeur boursière

(en millions de dollars)



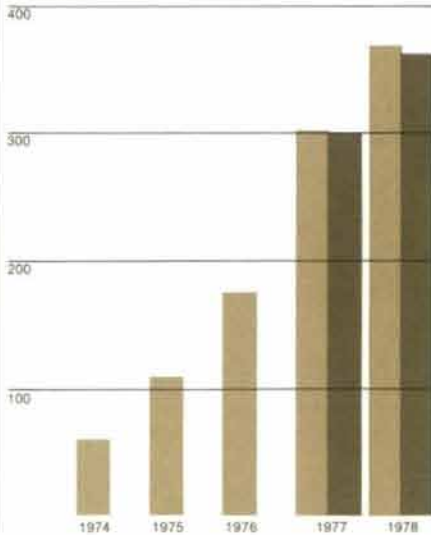
Graphique 21

Actif du fonds «H»

Note: La valeur de réalisation de ce fonds est établie depuis 1977 seulement.

■ Valeur comptable
■ Valeur de réalisation

(en millions de dollars)

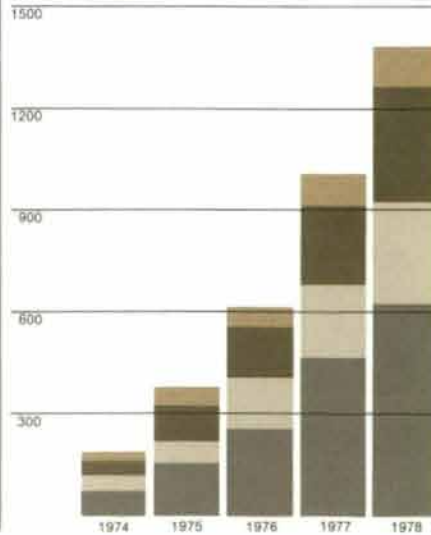


Graphique 22

Composition des placements

■ Dépôts et valeurs à court terme
■ Créances hypothécaires
■ Actions et valeurs convertibles
■ Obligations

(en millions de dollars)



Graphique 23

Placements et investissements dans des entreprises canadiennes

■ Obligations
■ Actions et valeurs convertibles

(en millions de dollars)

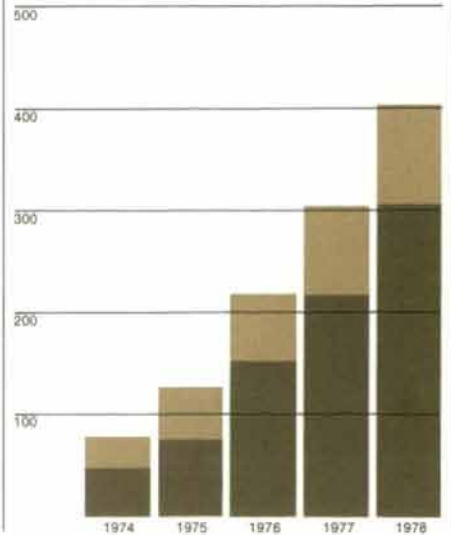


Tableau 11
Fonds spécialisés
Relevé des placements
au 31 décembre 1978
(en milliers de dollars)

	Valeur comptable %	Catégories	Nombre	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Valeur de réalisation \$	Rendement ⁽¹⁾ %	Variation nette en 1978 (valeur comptable) \$
Fonds « O »								
	4,29	Obligations						
		Gouvernement du Canada	1	60 900	59 491	58 984	9,87	41 274
		Émises ou garanties par le gouvernement du Québec						
	13,92	Gouvernement du Québec	1	193 925	193 080	189 669	10,16	54 095
	3,73	Hydro-Québec	1	52 075	51 714	50 432	10,05	28 820
	0,79	Autres	1	11 000	10 966	10 946	10,62	(3 859)
	18,44		3	257 000	255 760	251 047	10,16	79 056
		Garanties par octroi						
	1,15	Cegeps	16	16 494	15 952	15 938	10,55	(264)
	0,79	Hôpitaux	13	11 089	11 010	10 830	10,22	(1 326)
	1,14	Universités	8	16 160	15 808	15 794	10,69	5 955
	3,08		37	43 743	42 770	42 562	10,51	4 365
		Municipales et scolaires						
	3,82	Municipalités	43	53 680	53 043	52 349	10,30	7 535
	1,36	Commissions scolaires	23	19 163	18 791	18 426	10,32	874
	5,18		66	72 843	71 834	70 775	10,31	8 409
	7,11	Compagnies	55	99 810	98 665	96 804	10,20	11 144
	38,10	Total des obligations	162	534 296	528 520	520 172	10,18	144 248
	4,17	Valeurs à court terme	6	57 187	57 770	57 770	10,45	31 096
	—	Dépôts au fonds général	—	—	—	—	—	(15 485)
	42,27	Total des placements du fonds « O »	168	591 483	586 290	577 942	10,21	159 859
Fonds « G »								
		Obligations gouvernementales						
		Émises ou garanties par le gouvernement du Québec						
	4,11	Gouvernement du Québec	1	57 000	56 909	55 090	9,78	2 002
	0,50	Hydro-Québec	1	7 000	6 951	6 731	9,97	2 001
	—	Autres	—	—	—	—	—	—
	4,61		2	64 000	63 860	61 821	9,80	4 003
		Garanties par octroi						
	0,26	Cegeps	9	3 690	3 585	3 574	10,54	7
	0,13	Hôpitaux	3	1 800	1 759	1 738	10,40	987
	0,17	Universités	3	2 550	2 486	2 438	10,46	1
	0,56		15	8 040	7 830	7 750	10,49	995
		Municipales et scolaires						
	1,37	Municipalités	25	19 360	18 941	18 693	10,49	3 135
	0,13	Commissions scolaires	10	1 830	1 797	1 764	10,30	3
	1,50		35	21 190	20 738	20 457	10,47	3 138
	6,67	Total des obligations	52	93 230	92 428	90 028	10,01	8 136
	—	Valeurs à court terme	—	—	—	—	—	(2 953)
	0,39	Dépôts au fonds général	—	5 450	5 450	5 450	10,10	3 818
	7,06	Total des placements du fonds « G »	52	98 680	97 878	95 478	10,02	9 001
Fonds « A »								
		Actions et valeurs convertibles						
	3,91	Mines et métaux	15	—	54 212	57 385	3,74	16 857
	0,17	Aurifères	1	—	2 375	2 153	3,09	(290)
	2,70	Pétrole et gaz naturel	12	—	37 427	48 189	4,10	10 361
	1,09	Papiers et produits forestiers	5	—	15 149	20 075	8,28	(2 340)
	1,52	Produits de consommation	7	—	21 058	25 855	5,14	5 645
	2,42	Production industrielle	15	—	33 526	35 574	4,10	9 895
	0,01	Immeuble et construction	1	—	85	136	6,50	(42)
	1,13	Transports	2	—	15 640	21 994	6,60	5 410
	0,79	Pipe-lines	4	—	10 951	14 298	8,50	(404)
	2,35	Services publics	6	—	32 653	39 332	8,47	14 421
	0,22	Communications	4	—	3 025	3 500	3,07	2 800
	0,88	Distribution et services	7	—	12 252	16 538	4,12	5 053
	4,37	Services financiers	10	—	60 587	75 231	6,11	19 890
	0,38	Sociétés de gestion	1	—	5 311	7 154	4,76	1 461
	21,94	Total des actions et valeurs convertibles	90	—	304 251	367 414	5,47	88 717
	—	Valeurs à court terme	—	—	—	—	—	(5 490)
	2,59	Dépôts au fonds général	—	35 898	35 898	35 898	10,10	22 428
	24,53	Total des placements du fonds « A »	—	—	340 149	403 312	5,88	105 655
Fonds « H »								
		Créances hypothécaires						
		Habitations						
	17,69	Hypothèques assurées	7 911	—	245 289	240 405	—	77 310
	0,83	Hypothèques ordinaires	242	—	11 593	11 565	—	(1 030)
	18,52		8 153	—	256 882	251 970	—	76 280
	4,32	Immeubles commerciaux	96	—	59 889	58 661	—	30 241
	1,39	Bâtiments industriels	49	—	19 248	18 625	—	4 406
	24,23	Total des créances hypothécaires	8 298	—	336 019	329 256	10,55	110 927
	0,77	Valeurs à court terme	2	10 000	10 697	10 697	9,28	(50 254)
	1,14	Dépôts au fonds général	—	15 799	15 799	15 799	9,67	6 299
	26,14	Total des placements du fonds « H »	—	—	362 515	355 752	10,47	66 972
Total des placements des fonds spécialisés	100,00		—	—	1 386 832	1 432 484	9,20	341 487

(1) Le rendement est exprimé en moyenne pondérée; il ne tient pas compte des profits et pertes sur ventes de valeurs.

Les fonds spécialisés de la Caisse de dépôt, au nombre de quatre, sont des caisses communes constituées chacune d'une même catégorie de placements, soit d'obligations (Fonds «O»), d'obligations gouvernementales (Fonds «G»), d'actions (Fonds «A») et d'hypothèques (Fonds «H»). Ces fonds sont exclusivement réservés aux caisses de retraite d'organismes des secteurs public et parapublic québécois. Les placements qui y sont effectués sont assujettis aux dispositions de la Loi des régimes supplémentaires de rentes et aux règlements s'y rapportant.

Les fonds spécialisés comptent huit participants dont les contributions nettes en 1978 ont été de \$257,2 millions comparativement à \$287,9 millions en 1977. Leur croissance n'a pas été aussi spectaculaire que l'année précédente en raison d'une diminution des contributions nettes de la Commission administrative du régime de retraite et de l'Office de la construction du Québec, ses deux plus importants participants.

En analysant les montants effectivement investis aux divers fonds spécialisés en 1978, on constate que les administrateurs des caisses de retraite ont globalement réparti leurs contributions comme suit: 49,4% en obligations, 30,1% en actions et 20,5% en hypothèques. En fin d'exercice, la proportion des placements à long terme des fonds spécialisés dans le secteur privé atteignait 58,6%.

Le total cumulé de ces placements s'est accru de \$351,9 millions pour se situer à \$1261,1 millions au 31 décembre 1978. Les hausses les plus importantes ont été enregistrées aux fonds «O» et «H», soit \$144,2 millions et \$110,9 millions, respectivement. Pour leur part, les placements aux fonds «A» et «G» affichaient des hausses respectives de \$88,7 millions et de \$8,1 millions.

Les revenus globaux des fonds de l'exercice terminé le 31 décembre 1978 ont atteint \$117,7 millions par rapport à \$77,7 millions en 1977.

FONDS **PARTICULIER**

Au 31 décembre 1978, l'actif du fonds se composait de \$456 millions d'obligations, de \$36,3 millions de dépôts à vue et à terme et de \$11,3 millions d'intérêts courus, pour un total de \$503,6 millions. La valeur de réalisation de tous les placements se chiffrait à \$485 millions. Le tableau 12 en indique la composition ainsi que le rendement en moyenne pondérée qui, en fin d'exercice, atteignait 10,21%.

Le poste revenu net à verser au déposant, tel qu'il appert aux états financiers du fonds, représente le montant à verser à la Commission des accidents du travail du Québec. Étant donné qu'au 31 décembre 1978 les règlements de la Caisse de dépôt régissant les opérations des fonds particuliers n'étaient pas encore en vigueur, le revenu net de l'exercice n'a donc pas été versé au compte de la Commission, mais plutôt accumulé. Lors de l'adoption des règlements, le montant de \$37,9 millions sera viré au poste des dépôts à participation.

La politique de placement du fonds particulier est déterminée par le conseil d'administration de la Caisse de dépôt, qui tient compte des besoins du déposant. Jusqu'à maintenant, les placements ont été limités à des obligations et des valeurs à court terme. Toutefois, rien n'empêche l'élargissement de l'éventail des titres de ce portefeuille.

En sus du fonds particulier, la Caisse de dépôt administre également pour le compte de la Commission des accidents du travail du Québec un portefeuille à gestion distincte de \$156,6 millions d'obligations dont la valeur de réalisation se chiffrait à \$138,5 millions au 31 décembre 1978. Le rendement en moyenne pondérée de ce portefeuille était alors de 7,75%.

Tableau 12
Fonds particulier
 Relevé des placements
 au 31 décembre 1978
 (en milliers de dollars)

Valeur comptable %	Catégories	Nombre	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Valeur de réalisation \$	Rendement ⁽¹⁾ %	Variation nette en 1978 (valeur comptable) \$
8,23	Obligations	1	41 525	40 508	40 361	9,67	20 037
	Gouvernement du Canada						
	Émises ou garanties par le gouvernement du Québec						
39,19	Gouvernement du Québec	1	194 575	192 910	188 494	10,08	80 565
10,81	Hydro-Québec	1	53 575	53 216	51 891	10,06	33 390
1,01	Autres	1	5 000	4 983	4 958	10,59	—
51,01		3	253 150	251 109	245 343	10,09	113 955
	Garanties par octroi						
2,35	Cegeps	11	11 879	11 576	11 735	10,83	22
0,62	Hôpitaux	3	3 160	3 060	3 122	11,01	(14)
4,08	Universités	7	20 560	20 090	19 977	10,61	5 506
7,05		21	35 599	34 726	34 834	10,72	5 514
	Municipales et scolaires						
7,79	Municipalités	61	39 682	38 370	38 281	10,65	5 779
5,40	Commissions scolaires	31	27 096	26 557	26 465	10,60	3 059
13,19		92	66 778	64 927	64 746	10,63	8 838
13,14	Compagnies	41	65 303	64 687	63 354	10,26	21 142
92,62	Total des obligations	158	462 355	455 957	448 638	10,20	169 486
	Valeurs à court terme						(4 908)
7,38	Dépôts au fonds général		36 316	36 316	36 316	10,27	25 505
100,00	Total des placements du fonds particulier	158	498 671	492 273	484 954	10,21	190 093

(1) Le rendement est exprimé en moyenne pondérée; il ne tient pas compte des profits et pertes sur ventes de valeurs.

AVOIR **DES DÉPOSANTS**

Le tableau 13 présente, au 31 décembre 1978, une synthèse de la situation financière des patrimoines confiés à la gestion de la Caisse de dépôt par divers organismes ou régimes de retraite. On constatera à l'analyse que les dépôts à participation constituent le principal élément d'actif de l'avoir de la plupart des déposants. Ces dépôts, effectués dans une perspective à long terme au fonds général, aux fonds spécialisés ou au fonds particulier, totalisaient \$7,3 milliards, soit 92,3% de l'avoir global de quelque \$7,9 milliards.

Les portefeuilles à gestion distincte sont constitués de valeurs à long terme dont la gestion est confiée à la Caisse de dépôt mais qui, pour diverses raisons, ne peuvent être intégrées aux placements de ses divers fonds. En conséquence, ces valeurs sont administrées en vue d'une réalisation ordonnée, sur une période indéterminée. Le produit des encaissements et autres transactions est généralement affecté à l'achat de dépôts à participation aux fonds spécialisés ou au fonds particulier, selon le cas.

Les dépôts à vue et à terme constituent des créances à l'égard du fonds général. Les dépôts à vue portent intérêt à un taux variable déterminé au jour le jour, en fonction des conditions du marché monétaire. Sur demande, ils sont remboursables dans les trois jours ouvrables. Quant aux dépôts à terme, ils portent respectivement intérêt à un taux fixe établi par la Caisse de dépôt en fonction du marché monétaire au moment du dépôt et agréé par le déposant. Ils sont remboursables le jour de l'échéance.

Quant aux intérêts et revenus courus de \$130,8 millions au 31 décembre 1978, pour une bonne part ils ont été affectés à l'achat d'unités de dépôts à participation dans les divers fonds de la Caisse de dépôt le 1er janvier 1979, selon les directives des déposants.

La ventilation de l'avoir des déposants établit que cinq organismes, la Régie des rentes du Québec, la Commission administrative du régime de retraite, la Commission des accidents du travail du Québec, l'Office de la construction du Québec et la Régie de l'assurance automobile du Québec possédaient plus de 98% de l'avoir total.

Tableau 13
Répartition de l'avoir des déposants
confié à la gestion de la Caisse de dépôt
au 31 décembre 1978
(en milliers de dollars)

	Dépôts à participation			Porte-feuilles à gestion distincte	Total de l'avoir à long terme	Dépôts à vue et à terme - net	Intérêts et revenus courus	Avoir des déposants		Variation nette en 1978
	Fonds général	Fonds spécialisés	Fonds particulier					\$	%	
Régie des rentes du Québec	5 158 954	—	—	—	5 158 954	(7 500)	120 516	5 271 970	66,42	655 000
Commission administrative du régime de retraite	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	—	747 401	—	10 709	758 110	72 020	399	830 529	10,46	258 974
Régime général de retraite des maires et conseillers des municipalités du Québec	—	1 543	—	—	1 543	27	1	1 571	0,02	489
Régimes particuliers	—	2 314	—	—	2 314	42	—	2 356	0,03	2 240
	—	751 258	—	10 709	761 967	72 089	400	834 456	10,51	261 703
Commission des accidents du travail du Québec	52 361	—	502 660	159 746	714 767	9 487	1 349	725 603	9,14	186 494
Office de la construction du Québec	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec	—	625 574	—	30 011	655 585	14 518	80	670 183	8,44	124 303
Régie de l'assurance automobile du Québec	198 450	—	—	—	198 450	73 407	6 323	278 180	3,51	278 180
Fonds d'indemnisation automobile du Québec	—	—	—	—	—	12 990	309	13 299	0,17	13 299
Régime supplémentaire de rentes de l'Université du Québec	—	12 946	—	—	12 946	284	1	13 231	0,17	4 140
Régime supplémentaire de retraite (C.S.N. — A.H.P.O. — Ministère des Affaires sociales)	—	9 009	—	—	9 009	1	—	9 010	0,11	757
Régie de l'assurance-récolte du Québec	—	—	—	—	—	7 569	119	7 688	0,10	2 447
Régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	—	—	—	—	—	6 720	166	6 886	0,09	2 015
Régime supplémentaire de rentes de la Société de développement de la Baie James	—	4 375	—	—	4 375	170	1	4 546	0,06	1 155
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	3 382	—	—	—	3 382	—	78	3 460	0,04	3 460
Régie de l'assurance-dépôts du Québec	919	—	—	—	919	285	35	1 239	0,02	(398)
Régime supplémentaire de rentes de la Municipalité de la Baie James	—	1 105	—	—	1 105	1	—	1 106	0,01	309
Régie des marchés agricoles du Québec	—	—	—	—	—	774	19	793	0,01	167
Autres	2 196	—	—	—	2 196	—	—	2 196	0,03	—
Dépôts nets des fonds spécialisés et du fonds particulier au fonds général	—	—	—	—	—	91 523	1 415	92 938	1,17	42 040
Total	5 416 262	1 404 267	502 660	200 466	7 523 655	282 318	130 811	7 936 784	100,00	1 575 071

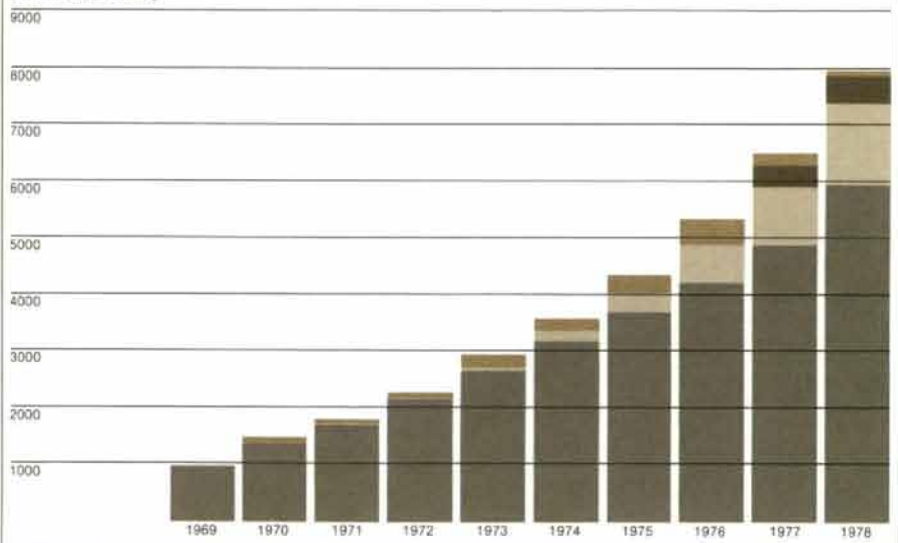
RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

Graphique 24

Biens sous gestion

- Portefeuilles à gestion distincte
- Fonds particulier
- Fonds spécialisés
- Fonds général

(en millions de dollars)



Graphique 25

Mouvements de trésorerie

- Contributions nettes
- Revenus

(en millions de dollars)

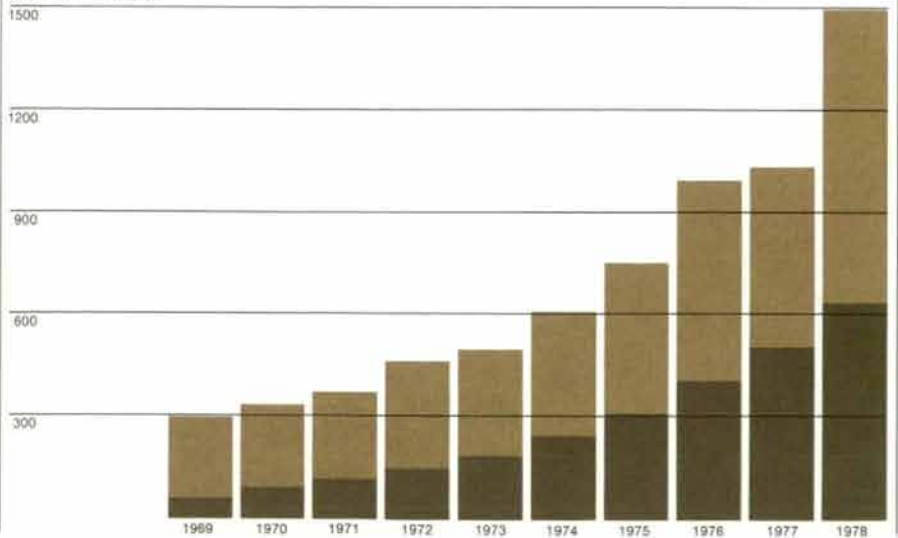


Tableau 14
Rétrospective financière des dix dernières années
(en millions de dollars)

	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969
Fonds général										
Obligations										
<i>Gouvernement du Canada</i>	122,3	81,5	56,4	64,2	36,7	57,1	55,7	57,9	73,3	46,7
<i>Gouvernement du Québec et garanties</i>	3 070,6	2 538,9	2 208,6	1 799,3	1 534,3	1 317,5	1 088,5	882,9	711,8	538,4
<i>Garanties par octroi</i>	158,0	156,3	148,2	123,7	103,3	87,8	65,0	38,7	28,1	21,0
<i>Municipales et scolaires</i>	314,8	304,3	267,6	233,4	183,7	141,3	121,6	106,8	98,6	83,6
<i>Compagnies</i>	495,5	444,8	420,4	357,3	318,5	261,9	244,3	186,3	93,1	45,6
Total des obligations	4 161,2	3 525,8	3 101,2	2 577,9	2 176,5	1 865,6	1 575,1	1 272,6	1 004,9	735,3
Actions et valeurs convertibles	612,8	618,3	661,4	638,7	601,9	491,7	352,6	280,9	212,4	156,6
Créances hypothécaires	315,3	269,5	224,4	199,0	197,9	128,9	72,9	67,2	44,8	25,5
Immeubles	25,4	25,4	25,4	26,0	25,7	23,9	21,9	20,9	14,8	4,4
Valeurs à court terme	729,1	326,9	226,4	191,5	105,0	85,9	90,9	29,4	28,7	54,2
Total des placements du fonds général	5 843,8	4 765,9	4 238,8	3 633,1	3 107,0	2 596,0	2 113,4	1 671,0	1 305,6	976,0
Fonds spécialisés										
Obligations	620,9	468,6	255,7	145,3	67,8	30,2	12,5	7,9	3,2	—
Actions et valeurs convertibles	304,2	215,5	150,3	75,6	46,3	18,6	11,3	5,2	0,2	—
Créances hypothécaires	336,0	225,3	145,1	100,6	44,7	25,3	18,1	3,4	—	—
Dépôts et valeurs à court terme	125,6	98,3	60,6	43,8	21,6	10,9	9,5	11,0	5,2	—
Total des placements des fonds spécialisés	1 386,7	1 007,7	611,7	365,3	180,4	85,0	51,4	27,5	8,6	—
Fonds particulier										
Obligations	456,0	286,5	—	—	—	—	—	—	—	—
Dépôts et valeurs à court terme	36,3	15,7	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des placements du fonds particulier	492,3	302,2	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuilles à gestion distincte										
Obligations	192,2	208,3	374,5	233,2	208,8	214,4	21,0	22,0	22,9	—
Actions et valeurs convertibles	3,1	7,6	12,1	7,2	7,9	8,3	8,0	9,2	12,2	—
Créances hypothécaires	0,8	0,9	1,6	1,6	2,2	8,0	11,7	14,0	15,7	—
Valeurs à court terme	—	8,4	4,5	—	—	—	—	—	—	—
Total des placements des portefeuilles à gestion distincte	196,1	225,2	392,7	242,0	218,9	230,7	40,7	45,2	50,8	—
Ensemble des fonds										
Biens sous gestion										
<i>Fonds général⁽¹⁾</i>	5 872,8	4 891,0	4 299,1	3 688,9	3 156,4	2 630,9	2 138,1	1 688,8	1 320,5	990,4
<i>Fonds spécialisés</i>										
<i>Fonds «O»</i>	599,9	435,9	281,5	161,1	77,6	31,2	17,2	9,3	3,0	—
<i>Fonds «G»</i>	100,6	91,3	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Fonds «A»</i>	343,2	236,1	166,1	99,3	46,8	21,6	13,6	7,4	2,5	—
<i>Fonds «H»</i>	367,5	300,2	172,9	109,7	58,3	33,0	20,9	11,2	3,1	—
	1 411,2	1 063,5	620,5	370,1	182,7	85,8	51,7	27,9	8,6	—
<i>Fonds particulier</i>	503,6	309,8	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Portefeuilles à gestion distincte</i>	200,5	229,8	401,2	246,4	219,4	234,8	46,1	50,2	54,1	—
Total des biens sous gestion	7 988,1	6 494,1	5 320,8	4 305,4	3 558,5	2 951,5	2 235,9	1 766,9	1 383,2	990,4
Revenu net										
<i>Fonds général</i>	455,9	381,1	327,0	262,6	213,4	165,8	133,3	103,8	77,9	52,9
<i>Fonds spécialisés</i>										
<i>Fonds «O»</i>	48,9	35,3	24,0	10,3	4,5	1,8	1,1	0,6	0,1	—
<i>Fonds «G»</i>	9,3	6,0	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Fonds «A»</i>	26,9	12,5	10,1	6,4	2,2	2,1	0,9	0,2	—	—
<i>Fonds «H»</i>	32,6	23,9	14,7	8,2	4,3	2,4	1,2	0,4	—	—
	117,7	77,7	48,8	24,9	11,0	6,3	3,2	1,2	0,1	—
<i>Fonds particulier</i>	37,9	23,2	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Portefeuilles à gestion distincte</i>	15,7	19,1	27,7	17,3	15,7	9,0	3,2	3,4	3,1	—
Total du revenu net	627,2	501,1	403,5	304,8	240,1	181,1	139,7	108,4	81,1	52,9
Contributions nettes										
<i>Fonds général</i>	475,9	158,4	249,1	265,4	280,9	293,5	302,5	246,6	246,3	246,9
<i>Fonds spécialisés</i>	257,2	287,9	227,5	170,4	86,8	21,3	13,3	10,8	4,2	—
<i>Fonds particulier et portefeuilles à gestion distincte</i>	132,5	83,1	116,2	11,0	—	—	—	—	—	—
Total des contributions nettes	865,6	529,4	592,8	446,8	367,7	314,8	315,8	257,4	250,5	246,9
Frais d'administration	5,9	6,7	4,6	3,9	2,6	2,3	1,5	1,2	1,0	0,8

(1) L'actif du fonds général ne comprend pas, aux fins de ce tableau, les dépôts à vue ou à terme des fonds spécialisés et du fonds particulier qui sont inclus dans l'actif de ces derniers.

Le tableau 14 retrace l'évolution de la Caisse de dépôt au cours des dix dernières années. En 1969, elle ne comptait que quatre déposants et la Régie des rentes du Québec constituait sa seule source importante de capitaux. La moyenne des contributions nettes par jour ouvrable était alors d'un peu moins de \$1 million. Aujourd'hui, la Caisse de dépôt compte 17 déposants et cette moyenne approche les \$3,5 millions.

Au cours de cette période de dix ans, le total des biens sous gestion s'est multiplié plus de huit fois et le revenu net, près de douze fois. Cette progression remarquable résulte notamment de l'apport considérable de capitaux provenant de trois nouveaux déposants: l'Office de la construction du Québec, depuis 1970, la Commission des accidents du travail du Québec et la Commission administrative du régime de retraite, depuis 1973, et, finalement, la Régie de l'assurance automobile du Québec, à compter de 1978.

Comme l'illustre le graphique 25, la proportion du revenu net dans l'ensemble des mouvements de trésorerie est passée en dix ans de 17,6 à 42%. En proportion du revenu net total au cours de cette période, les frais d'administration ne représentent que 0,116%.

DIRECTION **ET CADRES**

Direction générale

Marcel Cazavan, directeur général
Jean-Michel Paris, directeur général adjoint
Pierre Arbour, directeur-conseil en investissements corporatifs
Marcel Camu, secrétaire
Colette Boutin, secrétaire adjoint

Département des placements en obligations

Jean M. Laflamme, directeur
Serge Leclerc, chef du service de la recherche
Robert Lacroix, gestionnaire de portefeuille

Département des investissements en actions

Raymond Lacourse, directeur
André Bineau, chef du service de la recherche
Michel Bastien, gestionnaire de portefeuille
Étienne J. de Kosko, gestionnaire de portefeuille
Pierre Dufresne, conseiller en recherche
Jean Faubert, conseiller en recherche
Philippe Girard, conseiller en recherche
Reynald N. Harpin, chef de l'analyse quantitative
Claude L. Langevin, conseiller en recherche

Département des financements privés

Jean C. Lavoie, directeur
Jacques Doiron, directeur adjoint
Jean Longpré, conseiller en financement

Département des placements hypothécaires

Gilles Doré, directeur
Dominique Colard, directeur adjoint (région est)
Pierre Galarneau, directeur adjoint (région ouest)
Bernard Ranger, chef du service juridique

Département des services aux déposants

Gérard J. Blondeau, directeur
Jacques Roy, directeur adjoint

Département des études économiques

Pierre Mayer, directeur

Département des services administratifs

Pierre E. Langlois, directeur
Guy Rhéaume, directeur adjoint - comptabilité
Georges Hébert, chef du service de l'informatique
Gody Lienhard, chef du service des valeurs
Louise M. Zakaib, chef du service du personnel

Bureau de la vérification interne

Serge Desjardins, chef

Caisse de dépôt et placement du Québec
Rapport annuel de gestion 1978

Veillez cocher à l'endroit prévu si vous désirez un autre exemplaire de ce rapport annuel, en français ou en anglais, et nous retourner, dûment remplie, cette carte déjà adressée et affranchie.

Français Anglais

Nom

Titre

Compagnie

Adresse

Ville

Code postal

Province
